PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

ATTENDU

que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

ATTENDU

que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par les règlements suivants :

- Règlement numéro 201 entré en vigueur le 13 juin 2012;
- Règlement numéro 215 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013;
- Règlement numéro 235 entré en vigueur le 9 juin 2014;
- Règlement numéro 252 entré en vigueur le 29 mai 2015;
- Règlement numéro 267 entré en vigueur le 30 mars 2016;
- Règlement numéro 288 entré en vigueur le 26 avril 2017;
- Règlement numéro 312 entré en vigueur le 5 juin 2018;
- Règlement numéro 2019-341 entré en vigueur le 3 juillet 2019;
- Règlement numéro 2020-367 entré en vigueur le 2 juillet 2020;
- Règlement numéro 2021-404 entré en vigueur le 18 juin 2021;
- Règlement numéro 2022-432 entré en vigueur le 11 juillet 2022;
- Règlement numéro 2023-457 entré en vigueur le 31 mai 2023;
 Règlement numéro 2023-465 entré en vigueur le 25 septembre 2023;
- Règlement numéro 2024-484 entré en vigueur le 16 juillet 2024;

ATTENDU

que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit Règlement numéro 182;

ATTENDU

que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU

qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2025 et que le projet a été déposé à cette même séance;

ATTENDU

que le premier projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE:

ll est proposé par			
Et résolu à l'unanimité	des membres du conse	il présents, le maire	s'abstenant de voter :

Qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1: TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 2025-512 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement numéro182 relatif au zonage ».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

- 3.1 Les définitions de l'article 1.10 sont modifiées comme suit :
 - 3.1.1 La définition « AIRE D'ISOLEMENT » est ajoutée, laquelle se lit comme suit :
 - « Bande de terrain végétalisée contiguë au bâtiment principal, à une construction ou un équipement accessoire à une ligne de terrain. ».
 - **3.1.2** La définition « ALLÉE VÉHICULAIRE » est modifiée pour ajouter le terme « automobiles » après les termes « les véhicules ».
 - **3.1.3** La définition « AQUEDUC » est ajoutée sous la définition « APPARTEMENT », laquelle se lit comme suit :
 - « Ensemble des ouvrages (tuyaux, conduits, réservoirs, pompes, etc.) destinés au captage, au transport et à la distribution de l'eau à l'intérieur d'une agglomération urbaine ou rurale. ».
 - **3.1.4** La définition « BÂTIMENT D'ACCUEIL » est ajoutée sous la définition « Bâtiment d'article de sécurité », laquelle se lit comme suit :
 - « Petit bâtiment servant à l'accueil et à l'enregistrement des visiteurs. Il comprend la réception et les commodités liées à la réception du commerce, le service de buanderie, des toilettes accessibles à la clientèle et aux employés, etc. ».
 - 3.1.5 La définition « BÂTIMENT RUDIMENTAIRE » est modifiée pour ajouter les termes « , pour le parc régional » après les termes « usage commercial » et pour remplacer les termes « (exemple : dôme, cocon, etc.) » par les termes « et les bâtiments insolites ».
 - **3.1.6** La définition « ÉGOUT SANITAIRE » est ajoutée sous la définition « ÉDIFICE PUBLIC », laquelle se lit comme suit :
 - « Les réseaux d'égouts sanitaires collectent et transportent les eaux usées domestiques provenant des appareils de plomberie des résidences (lavabos, toilettes, douche, bain, lave-vaisselle, laveuse et autres) et les effluents industriels jusqu'à l'usine d'épuration à l'intérieur d'une agglomération urbaine ou rurale.».
 - **3.1.7** La définition « ÎLOT DE CHALEUR » est ajoutée sous la définition « ÎLOT », laquelle se lit comme suit :
 - « Zone urbaine où l'on enregistre une température ambiante plus élevée que dans les zones environnantes. ».
 - 3.1.8 La définition « LOGEMENT ACCESSOIRE / LOGEMENT DE SERVICE (LOFT) » est modifiée pour remplacer le terme « Une » par les termes « Comprend une » au début de l'alinéa ».
 - **3.1.9** La définition « PARTIE COMMUNE » est ajoutée sous la définition « PARC RÉGIONAL », laquelle se lit comme suit :
 - « Dans un projet intégré, la partie commune représente les fractions du terrain de fond qui sont destinées à un usage commun, Les parties communes sont à l'usage ou l'utilité de tous les copropriétaires ou de certains d'entre eux. Outre les infrastructures fonctionnelles tel une allée véhiculaire, la partie commune peut être constituée de l'espace naturel, d'aire d'agrément et être dotée de bâtiments ou d'équipements collectifs. ».

- **3.1.10** La définition « PARTIE PRIVATIVE » est ajoutée sous la nouvelle définition « PARTIE COMMUNE », laquelle se lit comme suit :
 - « Dans un projet intégré, la partie privative représente les fractions (subdivisions cadastrales verticales) du terrain de fond sur lesquelles un ou des propriétaires ont un droit de propriété exclusif. ».
- 3.1.11 La définition « PROJET INTÉGRÉ » est modifiée pour ajouter les termes « les bâtiments communautaires » après les termes « les stationnements, » et pour ajouter les termes « ou d'entretien » après les termes « espaces récréatifs ».
- 3.1.12 La définition « TIPI » est abrogée.
- 3.2 Le troisième alinéa de l'article 1.12 est modifié pour ajouter les termes « deux mille dollars (2 000 \$) pour une personne physique et » après les termes « n'excédant pas » et pour retirer les termes « physique ou » avant le terme « morale ».

ARTICLE 4 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION DES USAGES

- **4.1** L'alinéa de l'article 3.4.6 est remplacé, lequel se lit comme suit :
 - « Projet comprenant un regroupement de plusieurs bâtiments principaux à usage résidentiel érigés sur un même terrain (terrain de fond) partagé et maintenu en copropriété divise suivant un plan d'aménagement d'ensemble planifié dans le but de favoriser la copropriété ou les occupations du sol communautaires telles les allées véhiculaires, les stationnements, les bâtiments communautaires, les espaces récréatifs ou d'entretien et les espaces verts. Les dispositions normatives applicables au projet intégré d'habitation sont prescrites à l'article 5.16 et 5.17 du présent règlement. ».

ARTICLE 5 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS NORMATIVES S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- **5.1** L'article 4.8 est modifié comme suit :
 - **5.1.1** Le paragraphe c) est modifié pour ajouter les termes « (sauf si recouverts et modifiés) » après les termes « chemin de fer, ».
 - 5.1.2 Le paragraphe h) est modifié pour ajouter les termes « (donnant sur l'extérieur) » après le terme « latéraux », pour ajouter le terme « . » après les termes « finition conforme », pour retirer les termes « et avoir un toit d'une pente similaire au toit du bâtiment principal » pour remplacer le terme « il » par le terme « Il » avant les termes « doit être conforme » et pour ajouter les termes « Il est toutefois permis à l'extérieur des périmètres urbains d'utiliser des conteneurs recouverts avec l'ajout d'un abri temporaire comme structure de toit pour des entreprises d'excavation ou de paysagement » à la fin du paragraphe.
 - **5.1.3** Le paragraphe i) est modifié pour ajouter les termes « et/ou d'hébergement » après le terme « hôtelier ».
- **5.2** Le troisième alinéa de l'article 4.10 est modifié pour retirer les termes « À l'exception d'un kiosque conformément au paragraphe m) de l'article 4.11 ».
- **5.3** Le paragraphe g) de l'article 4.13 est modifié pour ajouter les termes « une entreprise de paysagement » après les termes « d'excavation, ».

- **5.4** L'article 4.16 est modifié pour ajouter un cinquième alinéa, lequel se lit comme suit :
 - « Nonobstant ce qui précède, il est possible d'ériger un abri d'autobus pour écolier et/ou un abri à bacs (brun, vert ou bleu et noir) pour les matières résiduelles à un minimum de 1,5 m de la marge avant si celui-ci à 10 m² et moins. ».
- **5.5** L'article 4.24 est modifié pour ajouter un deuxième alinéa au paragraphe b), lequel se lit comme suit :
 - « Nonobstant ce qui précède, une haie pleine d'arbres matures de plus de 2 m de haut peut remplacer la clôture exigée. ».

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX TERRAINS ET AUX BÂTIMENTS APPARTENANT AU GROUPE "HABITATION"

- 6.1 Le paragraphe 2) de l'article 5.8 est modifié pour retirer les termes « et la hauteur de la porte principale ne doit pas excéder 3,05 mètres (10 pieds). ».
- **6.2** L'article 5.12 est modifié comme suit :
 - 6.2.1 Le paragraphe c) est modifié pour retirer les termes « et, » après les termes « (1 tente-roulotte), » et pour ajouter les termes « et les tracteurs (1) » après les termes « (1 caravane) ».
 - **6.2.2** Le paragraphe d) est modifié pour remplacer les termes « 1 abri » par les termes « 2 abris ».
- **6.3** L'article 5.13 est modifié comme suit :
 - **6.3.1** La première puce est abrogée.
 - **6.3.2** La deuxième puce est modifiée pour ajouter les termes « à l'exception d'une petite rétrocaveuse » à la fin du paragraphe.
 - **6.3.3** La troisième puce est abrogée.
- **6.4** L'article 5.14.5 est modifié comme suit :
 - **6.4.1** Le paragraphe 2. est modifié pour remplacer les termes « 3,5 pièces maximum » par les termes « un maximum de 4.5 pièces ».
 - **6.4.2** Le paragraphe 4. est modifié pour remplacer le terme « seule » par les termes « à deux (2) », pour ajouter un « s » au terme « chambre » et pour remplacer les termes « est autorisée » par les termes « sont autorisées ».
 - **6.4.3** Le paragraphe g) est modifié pour remplacer les termes « d'implantation inférieure à » par les termes « d'un maximum de 75 % de » et pour retirer les termes « et ne pas dépasser 50 % de la superficie d'implantation du bâtiment accessoire ».
 - **6.4.4** Le paragraphe h) est ajouté, lequel se lit comme suit :
 - « h) être localisé en marge arrière ou latérale sauf en zone villégiature où il est possible d'être localisé en marge avant excédentaire (à un chemin ou une rue) ».

6.5 Le paragraphe b) de l'article 5.14.6 est modifié pour remplacer les termes $< 50 \text{ m}^2$ » par les termes < 50 % du bâtiment principal » et pour remplacer les termes $< 65 \text{ m}^2$ » par les termes $< 120 \text{ m}^2$ ».

ARTICLE 7: MODIFICATION AUX DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX TERRAINS ET AUX BÂTIMENTS APPARTENANT AU GROUPE "COMMERCE"

- 7.1 L'article 6.2 est modifié pour ajouter un troisième alinéa, lequel se lit comme suit :
 - « Nonobstant ce qui précède, un bâtiment d'accueil doit avoir un minimum de $35 \, \text{m}^2$ ».
- 7.2 La numérotation 4. de l'article 6.18.2.2 est modifiée pour remplacer le terme « 100 » par le terme « 1 000 » et pour remplacer les termes « de l'intégrité du Parc régional » par les termes « assurer la cohabitation des différents promoteurs et utilisateurs ».

ARTICLE 8: MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX STATIONNEMENTS ET AUX ESPACES DE CHARGEMENT

- 8.1 Le paragraphe e) de l'article 7.5 est modifié pour remplacer le terme « 8 » par le terme « 15 » et pour ajouter les termes « Les pentes de plus de 12 % doivent être asphaltées et sont permises pour une longueur maximale de 100 m et doivent être précédées d'une pente maximum de 8 % en amont et en aval, sur une distance d'au moins 50 m ».
- 8.2 L'article 7.6 est modifié pour ajouter le paragraphe m), lequel se lit comme suit :
 - « il est exigé de planifier la plantation en bordure des espaces de stationnement afin que la canopée couvre la moitié de la profondeur des cases de stationnement aménagés. ».

ARTICLE 9: MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE

9.1 L'article 8.16.1 est modifié pour ajouter les termes « accessibles par la même porte d'accès » après les termes « établissements commerciaux » et pour ajouter les termes « Autrement, chacun des commerces ayant leur propre porte d'accès extérieure peut avoir une enseigne en projection. » après le terme « exigée ».

ARTICLE 10: MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL ET À CERTAINES CONTRAINTES ANTHROPIQUES

- L'article 11.3.2 est modifié pour ajouter les termes « Ainsi, l'aménagement à des fins de descente de bateau d'une rampe de mise à l'eau ou tout autre ouvrage permettant la mise à l'eau d'une embarcation avec un véhicule est interdit dans la rive à l'exception des accès ou descentes publiques » à la fin de l'alinéa se trouvant directement sous la liste de puces du paragraphe d).
- **10.2** L'article 11.10 est modifié pour ajouter un alinéa sous le paragraphe e), lequel se lit comme suit :
 - « Malgré le premier alinéa, une intervention peut être autorisée conditionnellement à la production d'une expertise et à l'approbation de la demande par le conseil municipal, conformément au Règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificat en raison de certaines contraintes. ».

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

ARTICLE 11: MODIFICATION AUX DISPOSITIONS SUR L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR SE RAPPORTANT AUX PAYSAGES

- 11.1 La puce de l'article 12.6 est modifiée pour remplacer le terme « 150 » par le terme « 100 ».
- **11.2** L'alinéa de l'article 12.7 est modifié pour ajouter les termes « et en périmètre urbain » après les termes « à préserver ».

ARTICLE 12: MODIFICATIONS AUX GRILLES DES USAGES ET NORMES

- **12.1** Certaines grilles des usages et normes apparaissant à l'annexe « A » du règlement numéro 182 sont modifiées comme suit :
 - La grille « COM-02 » est modifiée pour ajouter les usages « Maison mobile (H5) » et « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne, et pour remplacer la norme suivante :

Normes:

Édification des bâtiments : Hauteur (étage) 4 (colonne 3)

- b) La grille « COM-05 » est modifiée pour ajouter l'usage « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne.
- c) La grille « COM-06 » est modifiée pour ajouter les usages « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » et « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne.
- d) La grille « COM-09 » est modifiée pour ajouter l'usage « Maison mobile (H5) » à la première colonne et pour déplacer les usages « Multifamiliale (H3) » et « Multifamiliale d'envergure (H4) » de la troisième colonne à la cinquième colonne.
- e) Les grilles « COM-10, COM-12 et COM-14 » sont modifiées pour ajouter l'usage « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne.
- f) La grille « COM-16 » est modifiée pour retirer la note (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m et pour modifier la norme suivante :

Norme

<u>Édification des bâtiments</u> Hauteur (étage) 4 (colonnes 1 et 2)

g) La grille « COM-18 » est modifiée pour retirer la note (1) Hauteur maximum en mètres = 15 m et pour modifier la norme suivante :

Norme

<u>Édification des bâtiments</u> Hauteur (étage) 4 (colonnes 1 et 2)

- h) La grille « COM-19 » est modifiée pour ajouter l'usage « Commerce artériel lourd (C4) B à la première colonne.
- i) La grille « FOR-01 » est modifiée pour retirer l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à la première colonne.
- j) La grille « FOR-03 » est modifiée pour ajouter la note (1) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus » à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :
 - (1) La résidence de tourisme.

- k) La grille « PU-06 » est modifiée pour ajouter les usages « Bifamiliale et trifamiliale (H2) », « Multifamiliale (H3) », « Multifamiliale d'envergure (H4) » et « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne.
- I) La grille « REC-03 » est modifiée pour ajouter la note (2) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus » à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :
 - (2) La résidence de tourisme
- m) La grille « REC-04 » est modifiée pour ajouter la note (1) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus » à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :
 - (1) La résidence de tourisme
- n) La grille « REC-06 » est modifiée pour ajouter la note (1) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus », à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :
 - (1) La résidence de tourisme
- o) La grille « REC-07 » est modifiée pour ajouter la note (1) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus », à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :
 - (1) La résidence de tourisme
- p) Les grilles « REC-09 et REC-10 » sont modifiées pour ajouter la note (2) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus », à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :
 - (1) La résidence de tourisme
- q) La grille « RES-03 » est modifiée pour ajouter les usages « Maison mobile (H5) » à la première colonne et « Multifamiliale d'envergure (H4) à la quatrième colonne et pour modifier les normes suivantes :

Normes

Édification des bâtiments Hauteur (étage) 4 (colonne 4)

Rapports Logement / bâtiment 6 (colonne 4)

r) La grille « RES-04 » est modifiée pour ajouter l'usage « Multifamiliale d'envergure (H4) » à la quatrième colonne et pour modifier les normes suivantes :

Normes

<u>Structure</u> Jumelée (colonne 4)

Rapports Logement / bâtiment 6 (colonne 4)

s) La grille « RES-05 » est modifiée pour ajouter les usages « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » et « Multifamiliale (H3) » à la deuxième colonne, pour ajouter l'usage « Maison mobile (H5) à la première colonne et pour modifier la norme suivante :

Normes

Rapports Logement / bâtiment 6 (colonne 2)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

t)	La grille « RES-06 » est modifiée pour	ajouter l'usage «	⊂Projet intégré
	d'habitation (H6) » à la première colonne.		

u) La grille « RES-07 » est modifiée pour ajouter les usages « Multifamiliale d'envergure (H4) » à la troisième colonne, « Maison mobile (H5) » et « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne et pour modifier les normes suivantes :

Normes

<u>Structure</u> Jumelée (colonne 3)

Rapports Logement / bâtiment 6 (colonne 3)

v) La grille « RES-09 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier la norme suivante :

Norme

Rapports Logement / bâtiment 3 (colonne 1)

w) La grille « RES-11 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier les normes suivantes :

Normes

<u>Structure</u> Jumelée (colonne 1)

Contiguë (colonne 1)

Rapports Logement / bâtiment 3 (colonne 1)

x) La grille « RES-12 » est modifiée pour déplacer l'usage « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne et pour ajouter les normes suivantes :

Norme

Structure Jumelée (colonne 5)
Contiguë (colonne 5)

y) La grille « RES-13 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier les normes suivantes :

Normes

Structure Contiguë (colonne 1)

Édification des bâtiments Hauteur (étage) 3 (colonnes 1-2-3 et 4)

Rapports Logement / bâtiment 3 (colonne 1)

z) La grille « RES-15 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier les normes suivantes :

Normes

<u>Structure</u> Jumelée (colonne 1)

Contiguë (colonne 1)

Rapports Logement / bâtiment 3 (colonne 1)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

aa) Le grille « RES-18 » est modifiée pour remplacer les normes suivantes :

Norme

<u>Édification des bâtiments</u> (1) (colonne 5) Hauteur (étage) 4 (colonne 5)

bb) La grille « RES-25 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier la norme suivante :

Norme

Rapports Logement / bâtiment 3 (colonne 1)

cc) La grille « RES-26 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier la norme suivante :

Norme

Rapports Logement / bâtiment 3 (colonne 1)

- dd) La grille « RU-05 » est modifiée pour ajouter la note (3) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) C » à « Usages spécifiquement exclus » à la troisième colonne, laquelle note se lit comme suit :
 - (3) La résidence de tourisme.
- ee) La grille « RU-13 » est modifiée pour ajouter la note (4) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) C » à « Usages spécifiquement exclus » à la troisième colonne, laquelle note se lit comme suit :
 - (4) Résidence de tourisme
- ff) La grille « RU-22 » est modifiée pour ajouter la note (5) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) C » à « Usages spécifiquement exclus » à la troisième colonne, laquelle note se lit comme suit :
 - (5) Résidence de tourisme
- gg) La grille « VIL-04 » est modifiée pour ajouter la note (a) à la première, deuxième et troisième colonne de la norme « Dispositions spéciales », laquelle note se lit comme suit :
 - (a) 4.19.3 marge de 30 mètres
- hh) La grille « VIL-05 » est modifiée pour ajouter la note (a) à la première et deuxième colonne de la norme « Dispositions spéciales », laquelle note se lit comme suit :
 - (b) 4.19.3 marge de 30 mètres

CONCORDANCE EXTRAIT DE CARTES EN BAS DE PAGES DES GRILLES DES USAGES ET NORMES

ii) Les grilles « COM-07, REC-01 et RES-06 » sont modifiées par le remplacement des cartes en bas de pages des grilles des usages et normes.

MODIFICATIONS DE DÉLIMITATIONS

- Les grilles et les zones « IND-04 et RU-18 » sont modifiées par une nouvelle délimitation des zones affectant une réduction de la zone « IND-04 » et une augmentation de la zone « RU-18 ».
- Les grilles et les zones « VIL-16 et REC-02 » sont corrigées par une nouvelle kk) délimitation des zones en affectant une augmentation de la zone « VIL-16 » par l'ajout du lac Tibériade et une augmentation de la zone « REC-02 » par l'ajout du ruisseau Jourdain.

CRÉATION DE NOUVELLES GRILLES

La grille et la zone « RES-30 » sont créées par une réduction des zones « PU-08, RES-21 et RES-22 » par l'ajout des usages et normes suivants :

Classe et groupe d'usage

<u>Habitation</u> Unifamiliale (H1) (colonne 1) Bifamiliale et trifamiliale (H2) (colonne 2) Multifamiliale (H3) (colonne 3) Multifamiliale d'envergure (H4) (colonne 3)

Projet intégré d'habitation (H6) (colonne 1)

Service public de plein air (P1) (colonne 3) Public

Service public institutionnel et administratif (P2) (colonne 3)

Normes

Structure Isolée (colonnes 1 et 2) Jumelée (colonnes 1 et 2)

Marge avant (m) 6(1) (colonnes 1, 2 et 3) Marges

Note (1) Marge avant maximale 9 mètres

Marges latérales 2 (colonnes 1, 2 et 3) Marge arrière 6 (colonnes 1, 2 et 3)

Édification des bâtiments Hauteur (étage) 3 (colonnes 1 et 2)

> Hauteur (étage) 4 (colonne 3)

Rapports Logement / bâtiment 1 (colonne 1)

Logement / bâtiment 3 (colonne 2)

Dispositions spéciales Autres articles (a) (colonnes 1, 2 et 3)

Dispositions spéciales (a) zones inondables art 11.4 à 11.8

<u>Service</u> aqueduc

Égout

mm) La grille et la zone « RU-44 » sont créées par la réduction de la zone « RU-27 » par l'ajout des usages et normes suivants :

Classe et groupe d'usage

<u>Habitation</u> Unifamiliale (H1) (colonne 1)

> Projet intégré d'habitation (H6) (colonne 1)

Commerce Commerce artériel lourd (C4) (colonne 2)

> Commerce récréatif intérieur (C5) AC (colonne 2) Commerce récréatif extérieur (C6) (colonne 2)

<u>Agriculture</u> Agriculture avec sol (A1) (colonne 3)

Foresterie Sylviculture (F2) (colonne 3)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-512 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE**

Normes

Structure Isolée (colonnes 1 et 2)

Jumelée (colonne 1)

(colonnes 1, 2 et 3) Marge avant (m) 6 <u>Marges</u>

> Marges latérales 2 (colonnes 1, 2 et 3)

> Marge arrière 2 (colonnes 1, 2 et 3)

Édification des bâtiments Hauteur (étage) 2 (colonnes 1 et 3)

Hauteur (étage) 3 (colonne 2)

Rapports Logement / bâtiment 1 (colonne 1)

Dispositions spéciales PIIA-03 (colonnes 1, 2 et 3)

nn) La grille et la zone « VIL-23 » sont créées par la réduction de la zone « VIL-01 » par l'ajout des usages et normes suivants :

Classe et groupe d'usage

Unifamiliale (H1) **Habitation** (colonne 1)

> Projet intégré d'habitation (H6) (colonne 1)

<u>Commerce</u> Commerce récréatif intérieur (C5) (1) (colonne 2)

Note (1) Centre de ressourcement avec hébergement et

activités de plein air

Commerce récréatif extérieur (C6) B (colonne 2)

Agriculture avec sol (A1) (2) (colonne 2) <u>Agriculture</u>

Note (2) Les cabanes à sucre

Usages spécifiquement permis (1), (2) et (3) (colonne 2)

Note (3) Les camps de vacances

Normes

<u>Structure</u> Isolée (colonnes 1 et 2)

<u>Marges</u> Marge avant (m) 6 (colonnes 1et 2)

Marges latérales 2 (colonnes 1et 2) Marge arrière 2 (colonnes 1et 2)

Édification des bâtiments Hauteur (étage) 2 (colonnes 1et 2)

Rapports Logement / bâtiment 1 (colonne 1)

12.2 Les modifications aux grilles des usages et normes apportées par l'article 12.1 apparaissent à l'annexe « A » du présent règlement, ainsi qu'à l'annexe « B » (nouvelles délimitations de zones).

12.3 Le plan de zonage apparaissant à l'annexe « A » du Règlement numéro 182 relatif au zonage est modifié par l'article 12 du présent règlement, par la modification de la délimitation de plusieurs zones apparaissant à l'annexe « B » du présent règlement.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-512 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE**

ARTICLE 13: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlemen	t entrera en vigueur co	nformément à la loi.
---------------------	-------------------------	----------------------

Denis Lacasse	Catherine Denis-Sarrazin
Maire	Greffière et directrice générale adjointe
	9
Adopté lors de la séance ordinaire du _	2025
	2023
par la résolution numéro : /25	
Avis de motion, le 5 mars 2025	
Dépôt du premier projet de règlement, le 5 mars	2025
Adoption du premier projet de règlement, le 5 ma	
Assemblée publique de consultation, le	2025
Adoption du second projet de règlement, le	2025
Adoption du règlement, le2025	
Délivrance du certificat de conformité, le Entrée en viqueur, le 202	2025
Entrée en vigueur, le 202 Avis public, le 2025	:5
AVIS public, le2025	
	7 . 3
ANNEXE A	

Modifications aux grilles des usages et normes

ANNEXE B

Modifications au plan de zonage

Annexe A



ZONE	:	CO	M-02
------	---	----	------

SERVICES	
Aqueduc	N.
Égout	

NOTES

(1) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS					
Date	No règlement	Par			
2012/06	201	a 6			
2014/06	235	a 6			
2018/06	312	a.11			
2023/05	2023-547	a.12			
2025/0X	2025-xxx	a.12			
CON-63 RESON	RES-29 COM-02				

Août 2011

CLASSE ET GROU			GE				
	JF L	D OSA	GL .				
HABITATION Unifamiliale	H1	V	I	1	1		
	H2		V				
	H3			Ň			
	H4			V			
	H5	V					
Projet intégré d'habitation	H6	1					
COMMERCE							
	C1				N.		
	C2				V.		
	<u>C3</u>				100		
	C4 C5				\ABD		
	C6	-			\(1) \B		
	00 1						<u> </u>
INDUSTRIE				-			1
	11	-				N.	
	13						
	14			-			
PUBLIC	P1	1					T
Out the product of product of the pr	P2						
	P3						
	P4						
CONSERVATION			<i>'</i>				-
	01						T
	02						
	,02						
AGRICULTURE	۸.4						, l
	A1 A2						\ \
	A3		-				
	A4						
	A5						
FORESTERIE							
	F1						T
	F2						
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus					(1)		 -
					(-)		<u>'</u>
NORM	ES						
TERRAIN							
out of the same	nin.						
	nin.						-
Frontage (m) n	nin.						
STRUCTURE							
Isolée			V		X	N	
Jumelée	_	N					
Contiguë							
MARGES						,	,
17	nin.	6	6	6	6	6	
	nin.	2	2	2	2	2	-
<u> </u>	nin.	2	2	2	2	2	1
	mri.				2		
EDIFICATION DES BATIMENTS		L.,					
	nin.						
	nax	3	3	3-4	3		-
	nin nin						
	i III Ia						
RAPPORTS							
	nax.	1	3				-
	nax.						
	nax. nin.						
	1016	<u> </u>					
DISPOSITIONS SPÉCIALES		Div. 22	DILC SC	DUL SC	DILL AC		1
PIIA		PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02		-
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)		



ZONE : COM-05

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (3) Les marchés aux puces
- (4) Les centres de location

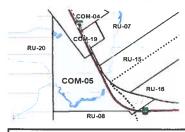
- (2) Les scieries

- (5) Les centres d'enchère d'animaux et produits agricoles

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9) (b) Corridor panoramique P'tit train du Nord (art. 12.10 à 12.15) (c) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2012/06	201	a 6				
2018/ 06	312	a.11				
2020/07	2020-367	a.11				
2025/xx	2025-xxx	a.12				





Grille des usages et normes par zones (a		•					
CLASSE ET GI	ROUPE	D'USA	(GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	N	(4)				
Bifamiliale et trifamiliale Multifamiliale	H2 H3	 -	\(1)	-			1
Multifamiliale d'envergure	H4			 			_
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	- 1					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4		ļ	√BCD			1
Commerce récréatif intérieur Commerce récréatif extérieur	C5 C6			\A,B		<u> </u>	ļ
	Co	1		\A,b		L	
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	<u> 11</u> 2					N.	
Industrie légère Industrie lourde	13					v (2)	
Extractive	14					(2)	
PUBLIC							,
Service public de plein air	P1						
Service public de piem all Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3	_					
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1				Α.	I	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis						(2)	
Usages spécifiquement exclus				(3.4.5)			
NO	RMES						
	RMES						
TERRAIN							
	min:						
TERRAIN Superficie (m2)	min.						
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m)	min.						
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m)	min.		, v	, v			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée	min.	V V	N.	Ň			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE	min.		, v	Ň			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée	min.		Ý	N.			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m)	min. min. min.	20	20	20			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m)	min. min. min. min.	V					
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min. min. min. min. min.	20 2	20 2	20			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge arrière (m)	min. min. min. min.	20	20	20			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS	min. min. min. min. min. min. min.	20 2	20 2	20			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min. min. min. min. min.	20 2	20 2 2	20 2 2			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2	20 2	20			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2	20 2 2	20 2 2			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2	20 2 2	20 2 2			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marges latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2 2	20 2 2	20 2 2			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2	20 2 2	20 2 2			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marge slatérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2 2	20 2 2	20 2 2			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2 2	20 2 2	20 2 2			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2 2	20 2 2	20 2 2			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2 2	20 2 2	20 2 2			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2 2 2	20 2 2 2 2	20 2 2 2			
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. min.	20 2 2	20 2 2	20 2 2			



ZON	E : '	COV	1-06
-----	-------	-----	------

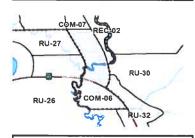
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

4	Aqueduc	
	Egout	
7	NOTES	
7		
\dashv		
_	l	
	1	
٦.	ŀ	
┨ .		
┨		
-		
4		
4		
┙		
-		
_		
_		
	l	
	l	
_	į.	
	ŀ	
7		
1		
_		
_		
7	l	
-1	ı	

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) Frayère (art. 11.13.1 à 11.13.6) (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS						
Date	No reglement	Par				
2012/06	201	a, 6				
2018/06	312	a.11				
2025/xx	2025-xxx	a.12				





Of Acos Et and			105				
CLASSE ET GRO	UPI	E D.OS.	AGE				
HABITATION		<u> </u>	,				
	H1	7		 	 		1
	H2 H3	V		-		 	
	<u>пэ</u> Н4			-	-	+	\vdash
	H5			_	 	┼	
	H6	1				+	
					-		
COMMERCE							,
	C1 C2		\ \ \			-	-
	C3		- \			+	
	C4		VABC	 	<u> </u>	+	-
	C5		\C		 	 	-
	C6		10	<u> </u>		\vdash	
	_	<u> </u>					
INDUSTRIE	14						
	11			-	-	 -	ļ
· · · ·	12 13			 	-		-
	14				-	+	-
	14	1	l	1			
PUBLIC							
	P1_						
	P2			\ \		₩	-
	P3			1.5		 	
Service public d'utilité	P4			√ A,B		Ь	L.,
CONSERVATION							
	01						
Conservation / catégorie 2	02						
AGRICULTURE		1					
	A1				T		1
	A2					+	
	43					1	
	44			1			
	45					$\overline{}$	
FORESTERIE				•			
	F1			1	1		T
	F1 F2			-		 	
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus			ļ		<u> </u>		
NORM	1ES						
TERRAIN		1					
	nin.			1		7	1
	nin.				_	+	
	nin.			 	 	\vdash	
STRUCTURE		<u></u>				,	
Isolée		V	V	ν.			
Jumelée	_	V				├──	-
Contiguë							<u> </u>
MARGES							
	nin	6	6	6			
	nin.	2	2	2			
	nin.	_				<u> </u>	
Marge arrière (m)	nin.	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BATIMENTS							
Hauteur (étage) m	าเก						
	ax.	3	3	3		Ĭ	
Superficie d'implantation (m2)	nin.						
Largeur (m) m	in.						
RAPPORTS							
	ax.				Г	1	
The state of the s	ax.				-	+	
	ax.						
	nin.					1	
DISPOSITIONS SPÉCIALES							,
DIA					l	1	
PIIA							
PIIA Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)			



ZONE : COM-07

	SERVICES	
P	Aqueduc	N
Ē	gout	

NOTES

(1) Les clubs de tir et les pistes de course et de karting

- (2) La résidence de tourisme (3) Marina

HABITATION	٦					
Unifamiliale H1	V	T	Γ	T	1	
Bifamiliale et trifamiliale H2	1					
Multifamiliale H3		N.			1	\vdash
Multifamiliale d'envergure H4		N	1			
Maison mobile H5						
Projet intégré d'habitation H6		1				
COMMERCE	7					
Commerces et services C1	1	T			1	
Commerce de détail de petite surface C2	1		1			-
Commerce de détail de grande surface C3			N.			
Commerce artériel lourd C4			VВ			
Commerce récréatif intérieur C5		Ĺ	v (2)			
Commerce récréatif extérieur C6			\ A (3)			
INDUSTRIE	1					
Laboratoires et établissements de recherche I1		I	Т			
Industrie légère 12		f -	<u> </u>	 	 	+-1
Industrie lourde 13	1		 			
Extractive 14		1	1			
PUBLIC	1	_	_			
Service public de plein air P1	_	T	T	Г	T T	
Service public de pieni an P1 Service public institutionnel et administratif P2	+	+	1	1	 	+
Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3	+	1	 	,		+
Service public d'utilité P4	1			1020	t	+
CONSERVATION	1					
		_	_	1		
Conservation / catégorie 1 Co1 Conservation / catégorie 2 Co2		-	-			
	\					
AGRICULTURE			,			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Agriculture avec sol A1	-	 			-	
Agriculture sans sol A2	-	-	-	-	 	\vdash
Autres types d'élevage A3 Fermette A4	-		 		-	
Dressage et pension d'animaux A5	-					-
	-		1		1	
FORESTERIE					,	7
Exploitation forestière F1	-					\vdash
Sylviculture F2	<u> </u>		<u> </u>	[
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus		<u> </u>	(1)(2)(3)			
NORMES						-
TERRAIN	1					
		Т			1	
Superficie (m2) min. Profondeur (m) min.	 	-				├
Frontage (m) min.	1	 			 	\vdash
	_				1	
STRUCTURE	-	1 /				
Isolée	N.	, VI	N.	١		├
Jumelée Contiguë	N.				-	+
		1	1,	<u> </u>		
MARGES						
Marge avant (m) min.	4.5	4.5	4.5	4.5		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min.	4,5	4.5	4.5	4.5 2		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min.	2	2	2	2		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min.						
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. EDIFICATION DES BATIMENTS	2	2	2	2		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. EDIFICATION DES BATIMENTS Hauteur (étage)	2	2	2	2		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max	2	2	2	2		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max. Superficie d'implantation (m2) min.	2	2	2	2		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max	2	2	2	2		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max. Superficie d'implantation (m2) min.	2	2	2	2		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. EDIFICATION DES BATIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) max. Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min.	2 2 3	2	2	2		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. EDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max. Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max. Coefficient d'occupation du sol (COS) max	2 2	2	2	2		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max. Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max	2 2 3	2	2	2		

CLASSE ET GROUPE D'USAGE



F	AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par					
2012/06	201	a, 5					
2018/06	312	a.11					
2023/05	2023-457	a.12					
2025/xx	2025-xxx	a.12					





radioar (otago)	THOMA:	, .	 , ,	1	1
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				

DISPOSITIONS SPECIALES	l			
PIIA				
Autres articles				



ZONE: COM-09 CLASSE ET GROUPE D'USAGE

SERVICES	
Aqueduc	\
Égout	\

NOTES

- (2) Arcades
- (3) Hauteur maximum en mètres = 15 m (4) La résidence de tourisme

CLASSE ET C	JKOUFE	. 0 03	IGL		- courses	vers -	
HABITATION		1					
Unifamiliale	H1	N.	l v	1			
Bifamiliale et trifamiliale	H2	<u> </u>	<u> </u>	V			_
Multifamiliale	H3			4		V	
Multifamiliale d'envergure	H4	-		7		V	
Maison mobile	H5	1				4	_
Projet intégré d'habitation	H6	V		-	——		
	по						
COMMERCE		L					
Commerces et services	C1				N		
Commerce de détail de petite surface	C2				V		
Commerce de détail de grande surface	C3				V		
Commerce artériel lourd	C4				۱A,B		
Commerce récréatif intérieur	C5			İ	\(4)		
Commerce récréatif extérieur	C6			<u> </u>	1 7		
INDUSTRIE					,		,
Laboratoires et établissements de recherche	11			<u> </u>			
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13			ļ			
Extractive	14	L					
PUBLIC		1					
Service public de plein air	P1		_	1		<u> </u>	T
Service public de plem air Service public institutionnel et administratif	P1_			-	 	.111	
	P2 P3		-	-	-		-
Service public institutionnel imposant Service public d'utilité						N .	
Service public a utilite	P4			l		V	1
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1				Ī		
Conservation / catégorie 2	Co2			1			
AGRICULTURE		i					
					1		1
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5				L		
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1				· ·		
Sylviculture	F2						
				T			
Usages spécifiquement permis					(0) (4)	-	
Usages spécifiquement exclus					(2)(4)		
NC	DRMES						
TERRAIN							
	poin	_	1	Ι			
Superficie (m2)	min.			-			-
Profondeur (m)	min,						
Frontage (m)	min.		L	L			
STRUCTURE							
Isolée		V		VIII.	Ÿ		
Jumelée			\				
Contiguë							
		1				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
MARGES			_				
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	_ 6	6	6	6	6	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(3)	3(3)	3(3)	3(3)	3	
0 0 0 0			1-1	-1-1	1-1		\vdash

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2017/04	288	a.14				
2020/07	2020-367	a.11				
2023/05	2023-457	a.12				
2024/07	2024-484	a.12				
2025/xx	2025-xxx	a.12				





Hauteur (étage)	max.	3(3)	3(3)	3(3)	3(3)	3	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	2	1		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	
Autres articles	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	



ZONE : COM-10

SERVICES	
Aqueduc	No.
Égout	\

NOTES

- (1) Les arcades
- (2) Hauteur maximum enmètres = 15 m
- (3) La résidence de tourisme

CLASSE ET C	IKOOI L	1	·OL		_		
HABITATION							,
Unifamiliale	H1	V	N.				
Bifamiliale et trifamiliale	H2			N.			
Multifamiliale	H3				\ \	-	
Multifamiliale d'envergure	H4				\		
Maison mobile Projet intégré d'habitation	H5 H6	V .					
	ПO	Y			1	l	<u> </u>
COMMERCE							
Commerces et services	C1					١	
Commerce de détail de petite surface	C2					\	
Commerce de détail de grande surface	C3					N.	
Commerce artériel lourd	C4					√ AB	
Commerce récréatif intérieur Commerce récréatif extérieur	C5 C6					\(3)	
	<u> </u>		l	<u> </u>		1	l
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	11						
Industrie légère	12		<u> </u>				
Industrie lourde	13						
Extractive	14			<u> </u>	<u> </u>	L	
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION		l					
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
	002	<u> </u>					
AGRICULTURE	0.4						
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol Autres types d'élevage	A2 A3		-	<u> </u>			
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
		1			l		
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus						(1) (3)	
NC	RMES						
TERRAIN		1					
Superficie (m2)	min.					<u> </u>	
Profondeur (m)	min.			-			\vdash
Frontage (m)	min.						
	711111.	1					
STRUCTURE		-			-		
Isolée		١	- 6	\	V	\	
Jumelée Contiquë			N.				
		,					
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.	_			_		
Marge arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(2)	3(2)	3(2)	3(2)	3(2)	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

AMENDEMENTS								
Date	No règlement	Par						
2014/06	235	a.14.1						
2020/07	2020-367	2 1 1						

2023-457

2025-xxx

DISPOSITIONS SPÉCIALES
(a) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)





2023/05 2025/xx

Août 2011

a.12

a.12

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	3			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	

(a)

(a)

(a)

(a)

(a)

Autres articles

HABITATION



ZONE: COM-12

SERVICES	
Aqueduc	N.
Égout	

NOTES

(3) Hauteur maximum en mètres = 15 m

(4) La résidence de tourisme

Unifamiliale	H1	- 1	No.				
Bifamiliale et trifamiliale	H2 .			N			
Multifamiliale	H3						N.
Multifamiliale d'envergure	H4						V
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	1					
COMMERCE							
Commerces et services	C1				l v		
Commerce de détail de petite surface	C2				1		1
Commerce de détail de grande surface	C3				1		
Commerce artériel lourd	C4		<u> </u>		1		
Commerce récréatif intérieur	C5				\ A C(4)		
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	11				1		
Industrie légère	12						$\overline{}$
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC	$\overline{}$						
Service public de plein air	P1				F	V	
Service public institutionnel et administratif	P2					\	_
Service public institutionnel imposant	P3					<u> </u>	
Service public d'utilité	P4					١A	\vdash
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / categorie 2	Co2						
	002		1				
AGRICULTURE				,			
Agriculture avec sol	A1		<u> </u>				
Agriculture sans sol	A2						\vdash
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5				L		
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus					(4)		
NC	DRMES						
	,,,,,,EQ						

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) Parc lineaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS							
Date	No reglement	Par					
2016/03	267	a 11					
2017/04	288	a 14					
2021/06	2021-404	a.13					
2023/05	2023-457	a.12					
2024/07	2024-484	a.12					

2025/xx 2025-xxx a.12





Août	201	1	
------	-----	---	--

TERRAIN	\neg						
Superficie (m2)	min.				[
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée	Ī	V		N.	N.	N.	1
Jumelée			V				
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	2	2	2	2	3	2
	min.	2	2	2	2	2	2
	min.						
Marge arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	6
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage) r	nax.	3(3)	3(3)	2(3)	3(3)	3(3)	3 (3)
	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
	nax.	1	1	3			
	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	nax.						
Espace naturel (%)	min.			l			
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		P A-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PHA-01
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)



CLASSE ET GR	ROUPE	D'USA	AGE	72.11			
HABITATION		1					
Unifamiliale	H1	V	\ \	<u> </u>			
Bifamiliale et trifamiliale	H2	 	<u> </u>	V ()		-	
Multifamiliale	H3			 		-	
Multifamiliale d'envergure	H4			<u> </u>		-	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE		1					
Commerces et services	C1	1		1	1		
Commerce de détail de petite surface	C1 C2		-		\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \		-
Commerce de détail de grande surface	C3		 		1	-	
Commerce artériel lourd	C4		 		\ A,B(3)		
Commerce récréatif intérieur	C5				\(4)		
Commerce récréatif extérieur	C6				\A,B	 	
INDUSTRIE	1.1						
Laboratoires et établissements de recherche	<u> 11</u>	ļ <u>.</u>	-		V		
Industrie légère	12	_	-	ļ	\ \		
Industrie lourde Extractive	13			<u> </u>			
	14			l			
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2					, V	
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	<u>P4</u>		<u> </u>	<u></u>		N	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1					ľ	
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1_		-		<u> </u>		N
Agriculture sans sol	A2	-	-				
Autres types d'élevage Fermette	A3		-		-		
Dressage et pension d'animaux	A4 A5						
Dressage et pension d'animadx	AS			l	l		
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis					(3)		
Usages spécifiquement exclus					(2)(4)		
	RMES				7,7,7		
NOR	(INIE2						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.				l		
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE		1					
Isolée		N.		V.	l v	V.	
Jumelée		<u> </u>	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	·	 _	,	
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge laterales totales (m) Marge arrière (m)	min.	6	-	6			
	min.		6	O.	6	6	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)	2(1)	2(1)	2(1)	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.		L				
RAPPORTS							
RAPPORTS Logement / bâtiment	max	1	1	3			
Logement / bâtiment	max.	1	1	3			
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)		1	1	3			
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	1	1	3			
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	max.	1	1	3			
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES	max.				DHV VO	DIA OO	
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	max.	1 PilA-02	PIIA-02	3 PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES	max.				PIIA-02	PIIA-02	

ZONE: COM-14

SERVICES	
Aqueduc	\
Égout	

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (3) Les mini-entrepôts et les centres de vente et d'entreposage extérieur de matériaux de construction
- (4) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

Æ	MENDEMENT	S
Date	No règlement	Par
2014/06	235	a.14.1
2019/07	2019-341	a.15
2021/06	2021-404	a.13
2023/05	2023-457	a.12
2024/07	2024-484	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.12





Août 2011



ZONE: COM-16

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10m

HABITATION							
Unifamiliale	H1	√			1		
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3	V					55
Multifamiliale d'envergure	H4	V		<u> </u>			\square
Maison mobile	H5		ļ	ļ			\Box
Projet intégré d'habitation	H6			<u> </u>		<u> </u>	
COMMERCE				,			
Commerces et services	C1				<u> </u>		
Commerce de détail de petite surface	C2		<u> </u>		-	-	
Commerce de détail de grande surface Commerce artériel lourd	C3 C4					-	\vdash
Commerce récréatif intérieur	C5		V.C		-	\vdash	
Commerce récréatif extérieur	C6		10	 	 	 	
INDUSTRIE			1	1			
Laboratoires et établissements de recherche	l1					T	
Industrie légère	12				<u> </u>	1	\vdash
Industrie lourde	13			<u> </u>		<u> </u>	
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1		· ·				
Service public institutionnel et administratif	P2					1	\Box
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1					I	
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3			L			
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis						γ	
Usages spécifiquement exclus							
N	ORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.				Ι		
Profondeur (m)	min.					<u> </u>	
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√.			r		
Jumelée		V			t		\Box
Contiguë		V.					
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6				
Marges latérales (m)	min.	3	3				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	6	6				
ÉDIFICATION DES BATIMENTS							_

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS								
Date	No reglement	Par						
2012/06	201	a. 5						
2018/06	312	a.11						
2021/06	2021-404	a.13						
2025/xx	2025-xxx	a.12						





EDIFICATION DES BATIMENTS		I .					
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1) 4	2-(1) 4		T	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.				T	T	
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.				T	Т	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.			L .	1	T	
Espace naturel (%)	min.					I	
DISPOSITIONS SPÉCIALES							

DISPOSITIONS SPECIALES	<u>L</u>			
PIIA	L			
Autres articles	(a)			



ZONE: COM-18 CLASSE ET GROUPE D'USAGE

SERVICES	
Aqueduc	V.
Égout	100

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 15 m
- (2) La résidence de tourisme

02A002 E1 0	TOO! L	<i>D</i> 00,	,OL				
HABITATION							
Unifamiliale	H1						
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3	N					
Multifamiliale d'envergure	H4	1					
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE							
Commerces et services	C1				1	1	1
Commerce de détail de petite surface	C2		N			 	
Commerce de détail de grande surface	C3		-	-		+	
Commerce artériel lourd	C4					-	
Commerce récréatif intérieur	C5		√ C(2)		 	1	
Commerce récréatif extérieur	C6		10(2)		 		
	- 00						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1					Î	
Service public institutionnel et administratif	P2					 	
Service public institutionnel imposant	P3			N		1	
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION					•		
Conservation / catégorie 1	Co1				ſ		
Conservation / categorie 2	Co2					-	
	C02				l		
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3					1	
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1				ĺ		
Sylviculture	F2					 	
					· 	ī	
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus			(2)		-	 	
			(2)				
NC	RMES						
TERRAIN	$\overline{}$						
Superficie (m2)	min.					1	
Profondeur (m)	min.				 	 	
i ioronadar (iii)	111111.					1	

	NORMES					
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.				1	
Profondeur (m)	min.			İ		
Frontage (m)	min.					
STRUCTUR	RE					
Isolée		Vi.	V		T	
Jumelée					T T	
Contiguë						1

MARGES	1				
Marge avant (m) min.	6	6	6		
Marges latérales (m) min.	3	3	3		
Marge latérales totales (m) min					
Marge arrière (m) min.	6	6	6		

EDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1) 4	3(1) 4	4			
Superficie d'implantation (m2)	min.					1	
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / båtiment	max.				\top		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.			$\overline{}$			<u> </u>
Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)							

min.

DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02		
Autres articles	(a)	(a)	(a)		

Espace naturel (%)



DISPOSITIONS SPECIALES (a) Parc linéaire (art. 12.13 à 12.16)







ZONE : COM-19

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximale en mètres = 12 m.

HABITATION	1					
Unifamiliale H1	1	T	1	Т	Т	
Bifamiliale et trifamiliale H2		1			1	
Multifamiliale H3			İ.			
Multifamiliale d'envergure H4	ļ			ļ		
Maison mobile H5	-		ļ		<u> </u>	\sqcup
Projet intégré d'habitation H6					<u></u>	
COMMERCE						
Commerces et services C1						
Commerce de détail de petite surface C2	1	 		1		<u> </u>
Commerce de détail de grande surface C3	100	-			-	
Commerce artériel lourd C4 Commerce récréatif intérieur C5	√BC √C		_	-		
Commerce récréatif extérieur C6	√B	+	 	-		
	1					
INDUSTRIE	-					
Laboratoires et établissements de recherche 11 Industrie légère 12	-	N	 	-		
Industrie légère 12 Industrie lourde 13	-	N	-	-	 	\vdash
Extractive 14		+	 			
	-		<u> </u>	1	1	
PUBLIC Service public de plein air P1	-		T	1	Ī	_
Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2	+	+	 	+		\vdash
Service public institutionnel imposant P3	+	 	 	1	 	\vdash
Service public d'utilité P4	+	N.	 	1		$\vdash \vdash \vdash$
CONSERVATION	i			-		
Conservation / catégorie 1 Co1		1	1		1	
Conservation / categorie 2 Co2		-		 	-	\vdash
					1	
AGRICULTURE	-			,	,	
Agriculture avec sol A1	 	N		_		\vdash
Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage A3	_	 	├	-	-	
Fermette A4	 	+	-		-	
Dressage et pension d'animaux A5		 		<u> </u>		
FORESTERIE	1	4			-	
Exploitation forestière F1	-		Т	T	ī	
Sylviculture F2	+	+		-	 	-
	<u> </u>	_	—	-		
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus	-	-		-		\vdash
			.l			
NORMES						
TERRAIN	1					
Superficie (m2) min.						
Profondeur (m) min.						
Frontage (m) min.		L				
STRUCTURE	1					
Isolėe	N	N				
Jumelée	<u> </u>	<u> </u>				
Contiguë		<u> </u>				
MARGES	1					
Marge avant (m) min.	10	10				
Marges latérales (m) min.	3	3				
Marge latérales totales (m) min.	-	 _	<u> </u>			$\sqcup \sqcup$
Marge arrière (m) min.	6	6	L			
EDIFICATION DES BATIMENTS						
Hauteur (étage) min.						
Hauteur (étage) max	2(1)	2(1)				
Superficie d'implantation (m2) min.	-	-	_			
Largeur (m) min.						
RAPPORTS	L					
Logement / bâtiment max						
Coefficient d'occupation du sol (COS) max.						
		1	i .			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.	-			-		

(a) (b)

(a) (b)

DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA

Autres articles

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10à 12.15)

AMENDEMENTS							
Date	No reglement	Par					
2012/06	201	a. 6					
2018/06	312	a.11					
2019/07	2019-341	a.15					
2022/07	2022-432	a.14					
2024/07	2024-484	a.12					







ZONE: FOR-01

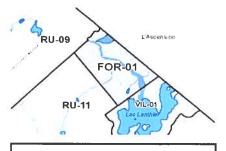
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

	FS	

CLASSE ET	GROUP <u>E</u>	D'USA	\GE				
HABITATION		1					
Unifamiliale	H1			Т	1	_	_
Bifamiliale et trifamiliale	H2				+	+	+-
Multifamiliale	H3				+	+	+-
Multifamiliale d'envergure	H4						+-
Maison mobile	H5						_
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE		i					
Commerces et services	C1		1		T		_
Commerce de détail de petite surface	C2		-	 	+		+-
Commerce de détail de grande surface	C3			+	+		+
Commerce artériel lourd	C4				1		+
Commerce récréatif intérieur	C5	+C			1		+
Commerce récréatif extérieur	C6	√A,B		 	1	 	+-
				•			
INDUSTRIE	- 14		T		_	1	
aboratoires et établissements de recherche	11			-	-	+	-
ndustrie légère	12			-		+	+-
Industrie lourde Extractive	13 14		_	+	ļ	+	+
	14		l				
PUBLIC							
Service public de plein air	P1					1	
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4		100	<u> </u>			
CONSERVATION		Ì					
Conservation / catégorie 1	Co1	_		T	T		Т
Conservation / catégorie 2	Co2			†	+	1	
			<u>, </u>				
AGRICULTURE	7.4		1	1		1	
Agriculture avec sol	A1			N.		-	+
Agriculture sans sol	A2			-	+	-	-
Autres types d'élevage Fermette	A3			-	+	-	+-
	A4 A5			+	+	+	+
Dressage et pension d'animaux	CA		<u> </u>				
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1				V		T
Sylviculture	F2						
Jsages spécifiquement permis					1	T	$\overline{}$
Jsages spécifiquement exclus					+		+-
	001150			<u> </u>			
N	ORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.				T	1	T
Profondeur (m)	min.						
rontage (m)	min.						
STRUCTURE					_		
		78	, jii	1		<u> </u>	_
solée Jumelée		- 1		+	+	+	+-
Dumeiee Contiquë				-	+	+	+
			L			1	
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2				

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2021/06	2021-404	a.13				
2025/xx	2025-xxx	a.12				

DISPOSITIONS SPECIALES



inarge raterales totales (III)				.1	I .	1	1
Marge arrière (m)	min.	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	1	1				
Superficie d'implantation (m2)	min.		L	L			
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.]				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							



CLASSE ET GROUPE D'USAGE **HABITATION** Unifamiliale H1 Bifamiliale et trifamiliale H2 Multifamiliale НЗ Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation Н6 COMMERCE Commerces et services C1 Commerce de détail de petite surface C2 Commerce de détail de grande surface C3 Commerce artériel lourd C4 √C (1) Commerce récréatif intérieur C5 Commerce récréatif extérieur C6 VA.B INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 Industrie légère 12 Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 Service public d'utilité P4 \ A CONSERVATION Co1 Conservation / catégorie 1 Conservation / catégorie 2 Co2 **AGRICULTURE** Agriculture avec sol A1 Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage АЗ Fermette Α4 Dressage et pension d'animaux Α5 **FORESTERIE** Exploitation forestière F1 Sylviculture F2 Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus (1) NORMES TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) min 6 6 6 6 Marges latérales (m) min. 2 2 2 Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) 2 2 min. **ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS** Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) 1 1 1 max. Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max. 1 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min. DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA Autres articles

ZONE: FOR-03

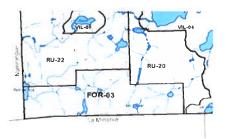
SERVICES
Aqueduc
Egout

NOTES

(1) La résicence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2019/07	2019-341	a.15				
2021/06	2021-404	a.13				
2025/xx	2025-xxx	a.12				







ZONE: IND-04

	SERVICES	
Α	queduc	
ΙÉ	gout	

NOTES

(1) Établissements de divertissement érotique

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Proximité d'un lieu d'enfouissement technique (art. 11.15)
- (b) Corridor panoramique de la 117 (art. 12.9)
- (c) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS

No règlement

2021-404

2023-457

Par

a.13

a.12

Date

2021/06

2023/05

2020/00	2020-401	Gi 14
2025/xx	2025-xxx	a.12
Modif carte		
Woulf carte		
4	RU-	18
	1	<i>*</i> ((
	1	
		\$ 1
		11
		IND-04
		1110-04
Las Carrier		
Las Cartier	(2:0)	
0.	7	
		1 12

UCC/ URBACOM	Août 2011
-----------------	-----------

Grille des usages et normes par zones (annexe B)							
CLASSE ET G	ROUPE	D'USA	GE				. =::
HABITATION							
Unifamiliale	H1						
Bifamiliale et trifamiliale	H2		-				
Multifamiliale Multifamiliale d'envergure	H3	-	 			+	
Maison mobile	H5					-	+
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						\sqcup
Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur	C4 C5	√ B,C					-
Commerce récréatif interieur	C6	٧В		 		_	\vdash
		1	1	1			
INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche	l1						
Industrie légère	12		\ \\	 		 	
Industrie lourde	13	l	Ÿ.				1
Extractive	14		V				
PUBLIC							
Service public de plein air	P1		[
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4		L	∖ A.B		L	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2		l			L	
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1				N.		
Agriculture sans sol	A2 A3				51		-
Autres types d'élevage Fermette	A3 A4				N.	 	-
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1		r —			1	
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis		(1)	F			1	$\overline{}$
Usages spécifiquement exclus	·	(- 7					
NO	RMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.					ī	
Profondeur (m)	min.						-
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE		1					
Isolée		V	N.	, vi	,	T .	
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2			
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min. min.		2	2		-	
	mm.						ш
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						T	
Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min.	3	3	3			+-
Superficie d'implantation (m2)	max. min.		- 3	3		 	1
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS		1					
Logement / bâtiment	max.	0	0	0			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.	Ľ	<u> </u>			 	
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)			1
		(c)	(c)	(c)			L



Grille des usages et normes par zones (annexe B) CLASSE ET GROUPE D'USAGE HABITATION Unifamiliale H1 Bifamiliale et trifamiliale H2 Multifamiliale H3 Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE C1 Commerces et services Commerce de détail de petite surface C2 Commerce de détail de grande surface C3 C4 Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 Commerce récréatif extérieur C6 INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 Industrie légère 12 Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 Service public d'utilité P4 CONSERVATION Conservation / catégorie 1 Co1 Conservation / catégorie 2 Co2 **AGRICULTURE** Agriculture avec sol A1 Agriculture sans sol A2 <u>A3</u> Autres types d'élevage Fermette A4 Dressage et pension d'animaux A5 **FORESTERIE** Exploitation forestière F1 F2 Sylviculture Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus NORMES TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée

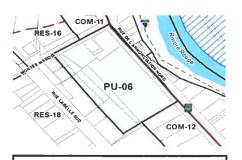
ZONE	:	PU-06

SERVICES	
Aqueduc	N.
Égout	Ŋ.

NOTES

DISPOSITIONS SPECIALES

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2025/xx	2025-xxx	a.12				





Hauteur (étage)	max.	3	L	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				

min.

min

min.

min.

min.

6

2

6

Jumelée Contiguë

Marge avant (m)

Marge arrière (m)

Hauteur (étage)

Marges latérales (m)

Marge latérales totales (m)

MARGES

EDIFICATION DES BATIMENTS

DISPOSITIONS SPÉCIALES			
PIIA	PIIA-01		
Autres articles			

Espace naturel (%)

Autres articles

PIIA

DISPOSITIONS SPÉCIALES



ZONE: PU-08

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	<u></u>

NOTES

CLASSE ET G	ROUPE	D'USA	GE.				
HABITATION		1					
Unifamiliale	H1				Ī		
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4	ļ		ļ	ļ		
Maison mobile	H5			<u> </u>			
Projet intégré d'habitation	H6		l				
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2				ļ	ļ	
Commerce de détail de grande surface	C3				-	<u> </u>	
Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur	<u>C4</u>				-		
Commerce récréatif interieur	C5 C6				-	 	-
			l	1			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13					-	
Extractive	14			L	L	L	
PUBLIC							
Service public de plein air	P1	N					
Service public institutionnel et administratif	P2	V)					
Service public institutionnel imposant	P3	N ⁰					
Service public d'utilité	P4	√ A.B	L	<u> </u>	ļ		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1				1		
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE		1				_	
Agriculture avec sol	A1			[T	
Agriculture sans sol	A2					<u> </u>	\vdash
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE]					
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Heage enécifiquement normie	_			1	·		
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus							
						L	
NO	RMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		V					
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	10		1			
Marges latérales (m)	min.	3			 	 	\vdash
Marge latérales (m)	min.					<u> </u>	
Marge arrière (m)	min.	10					
				•			
EDIFICATION DES BÂTIMENTS	min			1		ī	
Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min.	2		-		 	\vdash
Superficie d'implantation (m2)	max. min.	2			 	 	\vdash
Largeur (m)	min.	-					
	1,11111.				1	1	
RAPPORTS				1	1	1	
Logement / bâtiment	max.				-	-	\vdash
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				1	-	
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						\sqcup

min.

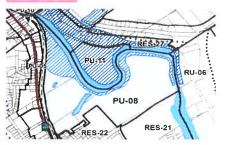
(a)(b)

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Zones inondables (art 11.4 à 11.8) (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2025/xx	2025-xxx	a.12				

Modif carte







ZOI	NE :	REC-01

SERVICES	
Aqueduc	N
Égout	[

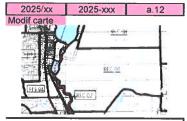
NOTES

- (3) Les pistes de karting et de courses(4) Les camps de vacances

(5) Centre récréatif

DISPOSITIONS SPECIALES

AMENDEMENTS						
Date	No reglement	Par				
2012/06	201	a: 5				
2015/05	252	a.11				
2017/04	288	a.14				
2019/07	2019-341	a.15				
2022/07	2022-432	a.14				



URBACOM.	Août 2011

CLASSE ET CO	OLI ID	F DUICA	05				
CLASSE ET GRO	JUP	E D'USA	GE				
HABITATION		L					
Unifamiliale	H1			ļ	<u> </u>		
Bifamiliale et trifamiliale Multifamiliale	H2 H3		 	-	-	 	
	H4	-	 	-	1	-	\vdash
	H5	· · · · · ·			 		
	Н6					<u> </u>	
COMMERCE	_	1					
	C1				1	T	
	C2			1			1
	C3					1	
	C4						
	C5	\C	-	-	1		
	C6	√(5).B					
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	11						
Industrie légère	12		-	-		-	
Industrie lourde Extractive	13	-		-			
	17	1					لــــــــــــــــــــــــــــــــــــــ
PUBLIC	D4	<u> </u>	5587				
	P1 P2		N.	-		_	$\vdash \vdash \vdash$
	P3	 			1		-
	P4		1			t	\vdash
CONSERVATION		1	•	•		,	
	Co1		1	1			
	Co2						\vdash
		1					
AGRICULTURE Agriculture avec sol	A1		_				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	A1 A2			 	 	 	\vdash
	A3	 				_	
	A4					\vdash	
Dressage et pension d'animaux	A5				<u> </u>		
FORESTERIE		1					
Exploitation forestière	F1					ľ	
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis		(4)(5)					
Usages spécifiquement exclus		(3)					
NORM	MES						
TERRAIN		1					
	nin.			1		1	
	nin.			-	 		
	nin.						
STRUCTURE		1					
Isolée		V			Î		
Jumelėe		i i	· ·				
Contiguë							
MARGES		1					
	nin.	6					
Marges latérales (m)	nin.	2					
	nin.						
Marge arrière (m)	nin.	2			<u> </u>		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
	nin.						
- Carlotte C	nax.	3					
	nin.						\vdash
	nin.						
RAPPORTS							
	nax.						
	nax.						$\vdash \vdash \vdash$
	nax.			-	-		$\vdash \vdash \vdash$
Espace naturel (%)	nin l						
	nin.				1		
DISPOSITIONS SPÉCIALES	nin.	011.55.5	N/4 CT -				
DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA	nin.	PilA-03-04	PIIA-03-0	1			
DISPOSITIONS SPÉCIALES	nin.	PilA-03-04	PIIA-03-0	1			



ZONE: REC-02

SERVICES	
Aqueduc	N.
Égout	

NOTES

- (1) centre communautaire
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (3) Marina
- (4) Résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPECIALES

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2018/06	312	a.11				
2022/07	2022-432	a.14				
2023/05	2023-457	a.12				
2025/xx	2025-xxx	a.12				
Modif carte						

Lac Tiberade REC-02
RES-04
COM-06 RU-30

UC' URBACOM	Août 2011

CLASSE ET			AGE				
	GROOF	1	AGL				
HABITATION	1.14						
Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale	H1 H2				-		-
Multifamiliale	H3	-	 	+	 	 	
Multifamiliale d'envergure	H4			+	 	 	_
Maison mobile	H5		 	+	-		-
Projet intégré d'habitation	H6	 		 	 	 	
	110	1			1		
COMMERCE	- 0.1		,				,
Commerces et services	<u>C1</u>	<u> </u>	-	-	1	-	
Commerce de détail de petite surface Commerce de détail de grande surface	C2 C3		-	-	-	-	-
Commerce artériel lourd	C4	 	-		-		_
Commerce atterier louid Commerce récréatif intérieur	C5	√ B C(4)		-	 	_	1
Commerce récréatif extérieur	C6	A(3).B		+	 	1	
			1		1		.1
INDUSTRIE				,			
Laboratoires et établissements de recherche					-	_	
Industrie légère Industrie lourde	12			-	-		-
Extractive	13 14				-	-	
	14			<u> </u>		<u> </u>	
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2		N (1)				
Service public institutionnel imposant	P3			_			
Service public d'utilité	P4	l	NΑ				<u> </u>
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						T
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE		ī				_	
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A1			 `	 		
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE						•	
Exploitation forestière	F1			1			
Sylviculture	F2						
	-					1	
Usages spécifiquement permis		10 mg - 10 mg	(1)				ļ
Usages spécifiquement exclus		(3)(4)	(2)		l		
	ORMES	;					
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.		T		I		1
Profondeur (m)	min.			 			
Frontage (m)	min.					-	
		<u> </u>			1		
STRUCTURE						,	
Isolée		N.		_	-		ļ
Jumelée Contiquë							
					l	<u> </u>	<u> </u>
MARGES							
Marge avant (m)	min.	4.5	4.5				
Marges latérales (m)	min.	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.				<u> </u>		
Marge arrière (m)	min.	2	2	1	<u></u>		<u> </u>
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.				T		Ĭ .
Hauteur (étage)	max.	2	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.				1		
]					
RAPPORTS	- 1						1
RAPPORTS Logement / bâtiment	may					1	1
Logement / bâtiment	max.						
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	max. max. max.						
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	max.						
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES	max.	DIA CA	DILA CA	DIIA O4			
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	max.	PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04			
Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES	max.	PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04			

Frontage (m)

Marge avant (m)

Autres articles

Marges latérales (m)

Marges latérales totales (m)

Isolée Jumelée Contiguë STRUCTURE

MARGES



CLASSE E	T GROU	PE D'US	AGE				
HABITATION]			,		
Unifamiliale	H1	N			T		_
Bifamiliale et trifamiliale	H2						†
Multifamiliale	НЗ						1
Multifamiliale d'envergure	H4						\vdash
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1			_			T
Commerce de détail de petite surface	C2						+
Commerce de détail de grande surface	C3		<u> </u>		+		+
Commerce artériel lourd	C4				1		_
Commerce récréatif intérieur	C5		√C (2)		1		1
Commerce récréatif extérieur	C6		VВ		√C		+-
INDUSTRIE		 					
Laboratoires et établissements de recherche	l1		Г	ı	1		_
Industrie légère	12		 				+-
Industrie legere	13		+			_	\vdash
Extractive	14		 				+
	- ''-			l			
PUBLIC				-			_
Service public de plein air	P1			\			—
Service public institutionnel et administratif	P2						₩
Service public institutionnel imposant	P3				-		
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						\vdash
Autres types d'élevage	А3						\top
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						Т
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis			(1)				
Usages spécifiquement exclus			(2)		_		_
TERRAIN					,		,
Superficie (m2)	min.	5000	5000		5000		
Profondeur (m)	min.						

ZONE: REC-03

SERVICES Aqueduc Ėgout

NOTES

- (1) Centre récréatif
- (2) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPECIALES

AMENDEMENTS						
Date	No reglement	Par				
2014/06	235	a. 14.2				
2015/05	252	a. 11				
2022/07	2022-432	a.14				
2025/xx	2025-xxx	a.12				





Août 2011

iviarge arriere (m)	mın.	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	3	2	3	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04	

min.

min.

min.

min.

6

2

6

2

6

2

6

2



CLASSE	ET GRO	UPE <u>D'US</u> ,	AGE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V				1	
Bifamiliale et trifamiliale	H2	<u>'</u>					
Multifamiliale	H3						+
Multifamiliale d'envergure	H4					1	
Maison mobile	H5					1	
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE		1					
Commerces et services	C1			T	1	T	T
Commerce de détail de petite surface	C2						\vdash
Commerce de détail de grande surface	C3					 	+
Commerce artériel lourd	C4						_
Commerce récréatif intérieur	C5		√C (1)			—	
Commerce récréatif extérieur	C6		VВ	٧C			
INDUSTRIE		1		•	•		
	14		1				1
Laboratoires et établissements de recherche	11		<u> </u>			-	-
Industrie légère Industrie lourde	<u>12</u> 		-			+	-
Extractive	13					_	-
	14	1		l	1	<u> </u>	
PUBLIC							
Service public de plein air	P1_						
Service public institutionnel et administratif	P2					ļ	
Service public institutionnel imposant	P3						ļ
Service public d'utilité	P4			l		L	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1					I	T
Conservation / catégorie 2	Co2					†	
AGRICULTURE							
	A 4					1	1
Agriculture avec sol	A1 A2		 			-	+
Agriculture sans sol Autres types d'élevage	A2 A3		-		-	 	+
Fermette	A3 A4		-			 	+
Dressage et pension d'animaux	A5					 	+
	7.0]					
FORESTERIE						,	
Exploitation forestière	F1					1	
Sylviculture	F2					<u> </u>	J
Usages spécifiquement permis						Į.	T
Usages spécifiquement exclus			(1)				
	NORM	ES					
<u></u>	NOIN	1					
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.	5000		5000		ļ	
Profondeur (m)	min.					ļ	ļ
Frontage (m)	min.				l		Ь.,,
STRUCTURE							
Isolée		V					
Jumelée							1
Contiguë							
]					
MARGES	matia.					1	
MARGES Marge avant (m)	min.	6	6	6			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m)	min.	6 2	6 2	6 2			ļ
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min.						
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	min. min.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min. min.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min. min. max.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min. min. min. min. max. min.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min. min. min. min. max.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min. min. min. min. max. min.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS	min. min. min. min. max. min.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. min. min. max. min.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. min. min. min. max. min. min.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min. min. min. min. min.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. max. max. max.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. max. max. max.	2 2 2	2 2 2	3			
Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. max. max. max.	2	2	2			
MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. max. max. max.	2 2 2	2 2 2	3			

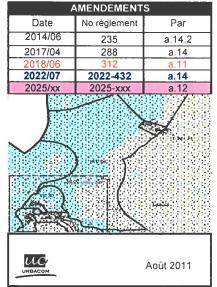
ZONE : REC-04

SERVICES
Aqueduc
Égout

NOTES

(1) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPECIALES





ZONE: REC-06

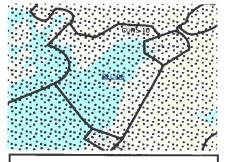
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPECIALES

	MENDEMENT	S
Date	No reglement	Par
2014/06	235	a.14.2
2017/04	288	a.14
2022/07	2022-432	a.14
2025/xx	2025-xxx	a.12



uc
URBACOM

Août 2011

GROUE	PE <u>D'US</u>	AGE		
	1			
1.14				
		 	 	
		-	 	
H5				
H6	1			
	1			
C1				
		<u> </u>		
C3				
C4				
		VC (1)		
C6		NΒ	\ C	
1				
14				
P1				
P2				
P4				
				_
Co1				
Co2		<u> </u>		
A1				
A5		<u> </u>	<u> </u>	
F1				
F2		<u> </u>		
		(1)		
ORMES	3			
min	5000	<u> </u>	5000	
			- 5000	
min.				
=				
	VII.			
min	6	6	6	
	2	2	2	
min.				
min.	2	2	2	
min			· 1	
	3	3	3	
min.				
min.				
			1	
max				1
max. max.		-		T
max.				
max. max.				
max. max.	PHA-D4	PIIA-04	PilA-04	
max. max.	PHA-04	PIIA-04	PIIA-04	
	H6 C1 C2 C3 C4 C5 C6 I1 I2 I3 I4 P1 P2 P3 P4 C01 C02 A1 A2 A3 A4 A5 F1 F2 WORMES WORMES Min. min. min. min. min. min. min. min. m	H2 H3 H4 H5 H6 C1 C2 C3 C4 C5 C6 I1 I2 I3 I4 P1 P2 P3 P4 C01 C02 A1 A2 A3 A4 A5 F1 F2 VORMES min. 5000 min. min. min. V min. 6 min. 2 min. min. min. 2 min. min. 2	H2 H3 H4 H5 H6 V C1 C2 C3 C4 C5 VC(1) C6 NB I1 I2 I3 I4 P1 P2 P3 P4 C01 C02 A1 A2 A3 A4 A5 F1 F2 WORMES min. 5000 min. min. min. min. min. V min. min. min. V min. min. min. min. 2 2 min. min. min. min. 2 2 2 min. min. min. min. 2 2 2	H2 H3 H4 H4 H5 H6 N C1 C2 C3 C4 C5 VC(1) C6 NB NC 11 12 13 14 P1 P2 P3 P4 C01 C02 A1 A2 A3 A4 A5 F1 F2 (1) NORMES min. 5000



CLA33E ET	GROUP	E D'US	ĀGĒ				
HABITATION							
Unifamiliale	H1						
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						—
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	V			_		
COMMERCE					,		,
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						ļ
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						<u> </u>
Commerce récréatif intérieur	C5		√C (1)				
Commerce récréatif extérieur	C6		VВ		√ C		
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	1		1				Г
	12						-
Industrie légère							
Industrie lourde	13						-
Extractive	14				L		Į.
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						Π
Service public institutionnel et administratif	P2			· · · · · ·			<u> </u>
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4	-					
	, ,				'		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE		1					
	۸.4		ı		ſ	1	
Agriculture avec sol	A1						-
Agriculture sans sol	A2						-
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1				T		
Sylviculture	F2	-					
	12						
Usages spécifiquement permis							<u> </u>
Usages spécifiquement exclus			(1)	<u> </u>		<u> </u>	
No. of the last of	NORMES	3				0.00	
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.	5000			5000		
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée					ī		
Jumelée		N .					-
							1
Contiguë							
MARGES		L					
Marge avant (m)	min.	6	6		6		
Marges latérales (m)	min.	2	2		2		
Marge latérales totales (m)	min.						Ì
Marge arrière (m)	min.	2	2		2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							,
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2		4		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.		L				
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	PD 01/		I				1
Coefficient discouncière du cel (CCC)	max.				 		-
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						-
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				-	<u> </u>	
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
		PIIA-04	PIIA-04		PIIA-04		1
PIIA		110104					
PIIA Autres articles		110404	1 111/ 04				

ZONE : REC-07

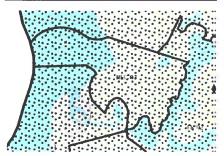
SERVICES	
Aqueduc	·
Égout	

NOTES

(1) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPECIALES

AMENDEMENTS							
Date	No règlement	Par					
2014/06	235	a.14.2					
2017/04	288	a.14					
2022/07	2022-432	a.14					
2025/xx	2025-xxx	a.12					





Août 2011



ZONE : REC-09 SERVICES

SERVICES
Aqueduc
Egout

NOTES

(1) un seul logement par bâtiment résidentiel

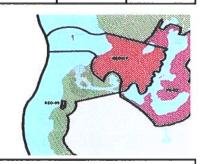
(2) La résidence de tourisme

HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4			 	ļ	
Maison mobile	H5	Transit and		 ļ		
Projet intégré d'habitation	H6	\(1)		 <u> </u>	<u> </u>	
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5		√C (2)			
Commerce récréatif extérieur	C6		√B	V C		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	11					
Industrie légère	12					
Industrie lourde	13					
Extractive	14					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1			Τ	1	1
Service public de piem air Service public institutionnel et administratif	P1		 	1		
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
			<u> </u>	 		<u>'</u>
CONSERVATION	0.4		Г	1		
Conservation / catégorie 1	Co1				-	
Conservation / catégorie 2	Co2					1
AGRICULTURE		_				
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2_					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4	-			-	-
Dressage et pension d'animaux	A5			<u> </u>		ļ
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2			ĺ		ĺ
Usages spécifiquement permis			1			
Usages spécifiquement exclus			(1)(2)			
	NORME	2				27/57/00
	NO MINI					
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000		5000		
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.		<u> </u>	 <u> </u>		
STRUCTURE						
Isolée		7				1
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	1	1
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	<u> </u>	+
Marge latérales (m)	min.			 	+	
Marge arrière (m)	min.	2	2	 2		<u> </u>
	.,,,,,,,	 _		 		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS			1	1		_
Hauteur (étage)	min.	_		^	 	+
Hauteur (étage)	max.	2	2	 2	-	-

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

1	AMENDEMENT	S
Date	No règlement	Par
2019/07	2019-341	a.15
2022/07	2022-432	a.14
2025/xx	2025-xxx	a.12
	1 1	

DISPOSITIONS SPECIALES



URBACOM Août 2011

Espace naturel (%) m	in.			
DISPOSITIONS SPÉCIALES				
PIIA	PIIA-04	PIIA:04	PIIA-04	
Autres articles				

min.

min.

max.

max.

Superficie d'implantation (m2)

Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)

Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)

RAPPORTS

Largeur (m)

Autres articles



CLASSE E	T GROU	PE D'IL	SAGE				
	GROU		MOE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1						
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3		ļ	<u> </u>			<u> </u>
Multifamiliale d'envergure	H4_				ļ		
Maison mobile	H5	120.		-			
Projet intégré d'habitation	H6	V(1)		<u> </u>			
COMMERCE		1					
Commerces et services	C1						T
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5_		√C (2)				
Commerce récréatif extérieur	C6		VВ		√ C		
INDUSTRIE		1					
Laboratoires et établissements de recherche	I1			Г		Т	Т
Industrie légère	12	· · · · · ·		<u> </u>	1	-	
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC		1			•	-	-
	- 51		1		T	1	
Service public de plein air	P1	-		-	-		-
Service public institutionnel et administratif	P2			-	-	-	
Service public institutionnel imposant Service public d'utilité	P3 P4					-	├ ─
	P4	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>			<u> </u>
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE		1					
Agriculture avec sol	A1		1		1	1	Т
Agriculture sans sol	A2		_		+	-	-
Autres types d'élevage	A3		 				-
Fermette	A4					1	
Dressage et pension d'animaux	A5		-		1		<u> </u>
	7.10					1	
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1				-	-	
Sylviculture	F2		L				<u> </u>
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus			(1) (2)				
	NORME	s					
	770711112	1					
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.	5000			5000		<u> </u>
Profondeur (m)	min.						igsquare
Frontage (m)	min.		ļ	<u> </u>		1	
STRUCTURE		l					
Isolée		V					
Jumelée							1
Contiguë							
MARGES							
					T ^		
Marge avant (m)	min.	6	6		6		-
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min.	2	2	 	2	-	-
viarge laterales totales (m) Viarge arrière (m)	min. min.	2	2	_	2	-	-
	111111.				.1 4	L	Ь—
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2		2		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
_argeur (m)	min.						
RAPPORTS]					
Logement / bâtiment	max.			1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						†
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				+		\vdash
Espace naturel (%)	min.		1		1	\vdash	1
]			,		
DISPOSITIONS SPÉCIALES							_
PIIA		PIIA-04	PIIA-04	ļ	PIIA-04		<u> </u>
			1	1	1	1	1

ZONE: REC-10

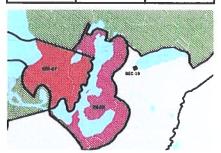
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) un seul logement par bâtiment résidentiel

(2) La résidence de tourisme

AMENDEMENTS						
Date	Date No règlement					
2019/07	2019-341	a.15				
2022/07	2022-432	a.14				
2025/xx	2025-xxx	a.12				







CLASSE ET (GR <u>OUPE</u>	D'USA	\GE				
HABITATION	114				1	1	1
Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale	H1 H2	1	V	V			-
Multifamiliale	H3			<u> </u>	V ^o	1	
Multifamiliale d'envergure	H4			1	V		
Maison mobile	H5	V					
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE							
Commerces et services	C1			1			
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5			<u> </u>			<u> </u>
Commerce récréatif extérieur	C6			}		<u> </u>	
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						L
Industrie lourde	13			<u> </u>			
Extractive	14						<u></u>
PUBLIC		L					_
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					\A(1)	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1		-	1		Τ	
Conservation / catégorie 2	Co2					1	
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			_	Т	T .	T
Agriculture sans sol	A2					-	
Autres types d'élevage	A3			<u> </u>			
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1		1				
Sylviculture	F2						
						[(4)	
Jsages spécifiquement permis Jsages spécifiquement exclus				<u> </u>	-	(1)	
		sell.				_	
No	ORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.				T		
Profondeur (m)	min.			1			
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
solée		V	1	N.	N		
Jumelée			VII.	<u> </u>	<u> </u>		
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min	4.5	4.5	4.5	4.5	Г	
warge avant (m) Warges latérales (m)	min. min.	2	2	2	2	+	-
Warge laterales (m)	min.				-	<u> </u>	
Warge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	*			T	1	_	
Hauteur (étage)	min.		-		2.4	-	<u> </u>
Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	max. min.	2	2	3	3 4		-
Largeur (m)	min.		 	<u> </u>	-	+	\vdash
	111111.	···					
RAPPORTS							
	max.	1	1	3	6		
Logement / bâtiment						1	L
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.		 	I			
Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				-	-	
Coefficient d'occupation du sol (COS)							
Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	max.						

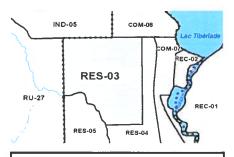
70	NE		C_	U3

SERVICES	
Aqueduc	V.
Égout	

NOTES

(1) Usine de filtration

AMENDEMENTS				
Date	No règlement	Par		
2014/06	235	a. 14.2		
2025/xx	2025-xxx	a. 12		







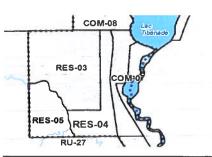
SERVICES	
Aqueduc	\
Égout	

N	O.	TE	•

CLASSE ET GF HABITATION Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale Multifamiliale Multifamiliale d'envergure Maison mobile Projet intégré d'habitation COMMERCE Commerces et services Commerce de détail de petite surface	H1 H2 H3 H4 H5	, v	V	v.			
Bifamiliale et trifamiliale Multifamiliale Multifamiliale d'envergure Maison mobile Projet intégré d'habitation COMMERCE Commerces et services	H2 H3 H4 H5	V	V.	v.			
Bifamiliale et trifamiliale Multifamiliale Multifamiliale d'envergure Maison mobile Projet intégré d'habitation COMMERCE Commerces et services	H2 H3 H4 H5			Ŋ.	 	 	
Multifamiliale d'envergure Maison mobile Projet intégré d'habitation COMMERCE Commerces et services	H4 H5		 			1	T
Maison mobile Projet intégré d'habitation COMMERCE Commerces et services	H5		1		V		
Projet intégré d'habitation COMMERCE Commerces et services		I			V		\vdash
COMMERCE Commerces et services	ше		l				
Commerces et services	110	N					
Commerces et services		1					
	C1				Т		
de la la la la la la la la la la la la la	C2			 	 		\vdash
Commerce de détail de grande surface	C3		 		<u> </u>	†	
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						\vdash
INDUSTRIE							
	- 14				Т	_	
aboratoires et établissements de recherche	11 12					-	\vdash
ndustrie légère ndustrie lourde	13				-		
Extractive	14		 			 	┼─
	14				<u> </u>		
PUBLIC							
Service public de plein air	P1					V	
Service public institutionnel et administratif	P2					V	
Service public institutionnel imposant	P3		ļ				<u> </u>
Service public d'utilité	P4			<u></u>			
CONSERVATION	ï						
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
		1	·	be-	<u>}</u>	<u>i-</u>	
AGRICULTURE	A 4						
Agriculture avec sol	A1					 	<u> </u>
Agriculture sans sol	A2					-	├
Autres types d'élevage Fermette	A3 A4		-		├──		-
Pressage et pension d'animaux	A4 A5				-	-	
	73						
FORESTERIE							
xploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2			l			
Jsages spécifiquement permis							
Jsages spécifiquement exclus				·			
12-14-14-1	OMEO.		-				2.0
NOF	RMES			1000			
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
rontage (m)	min.						
STRUCTURE							
solée		V		· ·	N	I v	
umelée		- ' -	V	_ `_	1	_	-
Contiguë							
		3 3350					
MARGES							
Marge avant (m)	min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	<u> </u>
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	<u> </u>
Marge latérales totales (m)	min.					<u> </u>	<u> </u>
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
lauteur (étage)	min.						
	max.	3	3	3	3	3	
fauteur (étage)							_
Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min.						

AMENDEMENTS					
Date	No reglement	Par			
2014/06	235	a. 14.2			
2025/xx	2025-xxx	a. 12			

DISPOSITIONS SPECIALES





max					-
TITOL/			<u> </u>	I	
max.					
min.]				

max.

RAPPORTS

Logement / bâtiment

PIIA

Autres articles



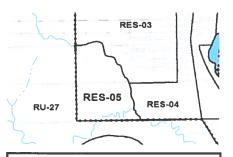
CLASSE ET C	ROUPE	D'US/	\GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	v)		Ĭ	1	_	$\overline{}$
Bifamiliale et trifamiliale	H2	•	V		 	+-	+
Multifamiliale	H3		V		—	+	
Multifamiliale d'envergure	H4				1	1	
Maison mobile	H5	V					
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE							
Commerces et services	C1			I	Т.	$\overline{}$	\neg
Commerce de détail de petite surface	C2				+	+	
Commerce de détail de grande surface	C3				 	+	
Commerce artériel lourd	C4					_	_
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE	$\overline{}$						
Laboratoires et établissements de recherche	11			_	T	т—	\neg
Industrie légère	12				+	+	+
Industrie legere	13				+	+-	+
Extractive	14				+	+	+
	.,,						
PUBLIC			1 7	т			
Service public de plein air	P1		N		+		4
Service public institutionnel et administratif	P2		V	-	-		
Service public institutionnel imposant	P3 P4		- / A	-			
Service public d'utilité	P4		١A				
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1					\top	
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			N.	T		$\overline{}$
Agriculture sans sol	A2			<u>, </u>	 	+	+
Autres types d'élevage	A3					+	+
Fermette	A4		<u> </u>			_	+
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
the state of the s	F4		1	1	_		
Exploitation forestière Sylviculture	F1 F2				+	+	+
	12						
Usages spécifiquement permis			ļ				
Usages spécifiquement exclus					1		
NC	DRMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min				1	1	_
Profondeur (m)	min. min.				 	+	+
Frontage (m)	min.				+	+	+
	itilit.			l	ı.		
STRUCTURE							
Isolée		V	N.				
Jumelée		N			_		\perp
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	4.5	4.5		1	Т	\top
Marges latérales (m)	min.	2	2		1	\top	_
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
	min				1	_	_
Hauteur (étage)	min.	2	2	<u> </u>		+	+-
Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	max. min.				-	+	+
Largeur (m)	min.				+	+	+
	1111111		I		1		
RAPPORTS					_		
Logement / bâtiment	max.	1	6				
				I	1	1	
	max.				+		_
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)							
Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES	max.						

ZO	NE	: R	ES.	-05

SERVICES	
Aqueduc	N.
Égout	

NOTES

AMENDEMENTS				
Date	No règlement	Par		
2018/06	312	a.11		
2025/xx	2025-xxx	a. 12		







SERVICES	
Aqueduc	\ \ \
Égout	

SERVICES		
Aqueduc Égout	Τ	
Égout		
NOTES		
1		
1		
1		

AMENDEMENTS				
Date	No règlement	Par		
2014/06	235	a. 14.2		
2021/06	2021-404	a. 13		
2023/05	2023-457	a.12		
2025/xx	2025-xxx	a. 12		
Modif carto				



CASSE ET GROUPE DUSAGE	Grille des usages et normes par zones ((annexe	>)					
Unifamiliale	CLASSE ET	GROUPE	D'USA	\GE				
Bifamiliale H2	HABITATION							
Multifamiliale			V	V				
Multifarmiliale d'envergure							ļ	
Maison mobile						 	-	-
Projet intégré d'habitation				-	N		<u> </u>	
COMMERCE Commerce et services C1			V			-		1
Commerce de détail de petite surface					•	•		
Commerce de détail de partire surface		C1		Ī	1	1		T
Commerce de détail de grande surface C3							 	
Commerce récréatif extérieur C5 Commerce récréatif extérieur C6	Commerce de détail de grande surface							
Commerce récréatif extérieur C6						_		
INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11						-		-
Laboratoires et établissements de recherche 11 Industrie légère 12 Industrie légère 13		Co	1			l	1	
Industrie légère 12		- 11				1		
Industrie lourde						-	ļ	
PUBLIC Service public de plein air								
PUBLIC Service public de plein air P1								
Service public de plein air P1				•	•		•	
Service public institutionnel et administratif		P1		1	I		V	1
Service public institutionnel imposant P3 Service public d'utilité P4 NA		- ' '				-		
CONSERVATION	Service public institutionnel imposant							
Conservation / catégorie 1	Service public d'utilité	P4					NΑ	
Conservation / catégorie 1	CONSERVATION							
AGRICULTURE Agriculture avec sol	Conservation / catégorie 1	Co1						
Agriculture avec sol	Conservation / catégorie 2	Co2						
Agriculture avec sol	AGRICULTURE							
Agriculture sans sol		A1					T	N.
Fermette	Agriculture sans sol	A2						
FORESTERIE		$\overline{}$						
FORESTERIE							_	
Exploitation forestière		MO				<u> </u>		
Sylviculture								, ,
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus							-	
Superficie (m2)		[2]				<u> </u>		1
NORMES Superficie (m2)							ļ	\vdash
Superficie (m2)								
Superficie (m2)	N	IORMES						
Profondeur (m)	TERRAIN							
STRUCTURE STRUCTURE STRUCTURE STRUCTURE SUMMERIES SUMM		$\overline{}$						
STRUCTURE								
Solée	Frontage (m)	min.			<u> </u>			
Marge avant (m) min. 4.5 4.5 4.5 4.5 4.5 4.5 4.5 Marge slatérales (m) min. 2 2 2 2 2 2 2 2 2						,		
Marge avant (m)			V	- 17	V	V	\	
MARGES Marge avant (m) min. 4.5 4.				N N		-	-	
Marge avant (m) min. 4.5 4.5 4.5 4.5 Marges latérales (m) min. 2 2 2 2 2 Marge latérales totales (m) min. 3 3 2	·							
Marges latérales (m) min. 2				4.5	4.5	1 4 5		
Marge latérales totales (m) min. 2 <th< td=""><td></td><td></td><td></td><td>-</td><td></td><td></td><td></td><td>\vdash</td></th<>				-				\vdash
Marge arrière (m) min. 2		\longrightarrow						$\vdash \vdash$
Hauteur (étage) min.			2	2	2	2	2	
Hauteur (étage) min.								
Hauteur (étage)		min						
Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max. 1 1 1		$\overline{}$	2	2	2	2	2	$\vdash \vdash \vdash$
RAPPORTS Logement / bâtiment max. 1 1 1 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max.	Superficie d'implantation (m2)	min.						
Logement / bâtiment max. 1 1 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max.	Largeur (m)	min.						
Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max.	RAPPORTS							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max.		max.	1	_ 1				
		1						
Espace naturei (%) min.								
		min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA	PIIA							
Autres articles	Autres articles							
	<u> </u>					L	<u> </u>	



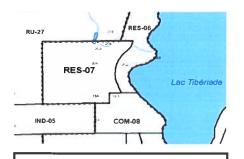
SERVICES	
Aqueduc	\
Égout	

NOTES

netière

(1)	Cim

AMENDEMENTS				
Date	No règlement	Par		
2014/06	235	a. 14.2		
2025/xx	2025-xxx	a. 12		



URBACOM	Août 2011

CLASSE ET G	ROUPE	D'USA	GE_				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V	1				T
Bifamiliale et trifamiliale	H2		N.		1		+
Multifamiliale	Н3			100			
Multifamiliale d'envergure	H4			V			
Maison mobile	H5	1					
Projet intégré d'habitation	H6_	1					1
COMMERCE							
Commerces et services	C1						Т
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5			ļ			-
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13			ļ	ļ	<u> </u>	
Extractive	4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1				N		
Service public institutionnel et administratif	P2				N(1)		
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				VΑ		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						T
Conservation / catégorie 2	Co2						1
AGRICULTURE				•		-	
	Λ1					- 11	_
Agriculture avec sol Agriculture sans sol	A1 A2					- V	
Autres types d'élevage	A2 A3	-					+
Fermette	A4						+
Dressage et pension d'animaux	A5						
			-				
FORESTERIE							1
Exploitation forestière Sylviculture	F1 F2				\vdash	-	+
	12						<u> </u>
Usages spécifiquement permis					(1)		-
Usages spécifiquement exclus				L			
NC	RMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						T
Profondeur (m)					-		-
	min I			I			
Frontage (m)	min. min.						
Frontage (m)	min. min.						
STRUCTURE							
STRUCTURE solée		V	√U.	, i		V	
STRUCTURE solée Jumelée		_ \	N N	1	_ `	V	
STRUCTURE solée					\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	V	
STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES		_ \		1	, v	\	
STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m)	min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m)	min.	\ \ \	V	1			
STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min. min. min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m)	min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min. min. min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min. min. min. min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5 2	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5 2	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5 2	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5 2	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4,5	
STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BĂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4,5	



CLASSE ET G	ROUPE	D'USA	GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	VIII.	1				1
Onnaminale Bifamiliale et trifamiliale	H2	V		+	+		-
Multifamiliale	H3			+			
Multifamiliale d'envergure	H4			+			
Maison mobile	H5		1	İ			
Projet intégré d'habitation	H6	VI.					
COMMERCE							
Commerces et services	C1		Ī	1	1		1
Commerce de détail de petite surface	C2			 			
Commerce de détail de grande surface	C3			1			
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5			İ	<u> </u>	<u> </u>	
Commerce récréatif extérieur	C6					<u> </u>	
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	11				1		
Industrie légère	12				1		
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1			Т	1		1
Service public de pieni an Service public institutionnel et administratif	P2			+	+	 	-
Service public institutionnel imposant	P3			+	+		\vdash
Service public d'utilité	P4			1	1		
		 I		· ·	.,		
CONSERVATION			,		,		T
Conservation / catégorie 1	Co1				 	ļ	-
Conservation / catégorie 2	Co2		l				l
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4			ļ	ļ		
Dressage et pension d'animaux	A5				<u> </u>		
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2			İ	j		
Usages spécifiquement permis			1	1	T		
Usages spécifiquement exclus					1		
	DIMEG						
NC NC	DRMES				11		170
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		V.		T	1		
Jumelée		-		1	 		
Contiguë					1		
MARGES							
	min	6		1	_		[
Marge avant (m) Marges latérales (m)	min. min.	3		+	+		
Marge latérales (III) Marge latérales totales (m)	min.	3	-	1	1		
Marge arrière (m)	min.	10		 	+		
	11111111	<u> </u>		,			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS			T				
Hauteur (étage)	min.	0/41		1	-	-	-
Hauteur (étage)	max.	2(1)		-	+	ļ	-
Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. min.		-	+	 		-
	111111.	1	1	1			ı
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	4-3					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.			1	1		
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.		<u> </u>	ļ	_	-	ļ
Espace naturel (%)	min.		<u></u>				<u> </u>
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
DISPOSITIONS SPECIALES							
							L
PIIA						_	
						_	

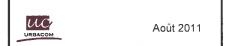
SERVICES
Aqueduc
Égout

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

AMENDEMENTS						
No règlement	Par					
2024-484	a.12					
2025-xxx	a. 12					
	No règlement 2024-484					







SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Chenils

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1						
Bifamiliale et trifamiliale	H2	V					
Multifamiliale	H3			T	I		
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6			l_,			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	l1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13				T		
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1			1	T	ļ	T
Service public institutionnel et administratif	P2			1			
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1		V				
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3			Ì	1	İ	
Fermette	A4				1		
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1			1	T		
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis				ī	T		1
Usages specifiquement exclus			(2)	-		†	-
	ORMES		(=)				
TERRAIN				1		1	T
Superficie (m2)	min.			ļ	-	-	-
Profondeur (m)	min.			-	-	-	-
Frontage (m)	min.				l	<u> </u>	l
STRUCTURE				,			
Isolée		N.		ļ			
Jumelée		V		ļ	1	 	ļ
Contiguë		1		<u> </u>			
MARGES		l					
Marca avera (m)	- ania	0	1		T	1	1

DISPOSITIONS	SPECIALES
--------------	------------------

AMENDEMENTS						
Date	No reglement	Par				
2019/07	2019-341	a.15				
2024/07	2024-484	a.12				
2025/xx	2025-xxx	a. 12				

1/191	J-14 PU-03			
RU-37	K.	RES-10	RES-14	1
. /	R	ES-11 \	X	1
X	RU-38	Ri	ES-13	Į

**************************************		–
UC URBACOM	Α	out 2011

Invarge availt (III)	1111111				1	
Marges latérales (m)	min.	10				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	10				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(1)				
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.		<u> </u>			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	4-3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				T	
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	·				
Espace naturel (%)	min.					
Espace naturel (%)	min.			<u> </u>		

min.

6

Marge avant (m)

DISPOSITIONS SPÉCIALES			
PIIA			
Autres articles			



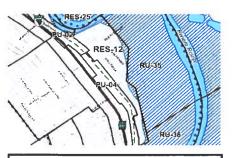
SERVICES	
Aqueduc	V
Égout	\

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.

- (a) Zones inondables (art 11.4 à 11.8)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS					
Date	No règlement	Par			
2014/06	235	a. 14.2			
2022/07	2022-432	a.14			
2025/xx	2025-xxx	a. 12			



UC URBACOM	Août 2011

Grille des usages et normes par zones (an		,					
CLASSE ET GR	OUPE	D'USA	GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V	V ⁽⁾	N	- 1		
Bifamiliale et trifamiliale Multifamiliale	H2 H3				\ \ \		
Multifamiliale d'envergure	H4					`	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	1					*
COMMERCE							
Commerces et services	<u>C1</u>	N					
Commerce de détail de petite surface Commerce de détail de grande surface	C2 C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5	VAC					
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	11						
Industrie légère Industrie lourde	12 13						
Extractive	14						\vdash
PUBLIC	_	1					
Service public de plein air	P1			I	<u> </u>		
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4	<u> </u>					
CONSERVATION			,				
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2			l			
AGRICULTURE	A.4						
Agriculture avec sol Agriculture sans sol	A1 A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1 F2						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus							
	WEO.						
NOR	MES					(F) (100)	
TERRAIN							
Superficie (m2) Profondeur (m)	min. min.					_	
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		\ \			N.		V
Jumelée			V			1	
Contiguë				N		1	
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge arrière (m)	min. min.	7	7	7	7	7	7
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS		<u> </u>	<u> </u>		· ·	<u> </u>	
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	2(1)
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3		
Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.		<u></u>				
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPECIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	
natios aitioies		(a)(b)	(4)(0)	(a)(b)	(4)(0)	(a)(b)	



SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Station-service
- (3) Résidence de tourisme

HABITATION			, ,				
Unifamiliale	H1	N/				}	
Bifamiliale et trifamiliale	H2	V					
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	V			<u></u>		
COMMERCE		1					
Commerces et services	C1			√C			
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4				v (2)		
Commerce récréatif intérieur	C5		VC (3)				
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13						
Extractive	4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1				1		T
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1				I	F	
Conservation / catégorie 2	Co2						1
				-			
Agriculture	Λ1						
Agriculture avec sol Agriculture sans sol	A1 A2				-	-	
Autres types d'élevage	A3						1
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1				Ι		1
Sylviculture	F2						
	12						
Usages spécifiquement permis			(0)		(2)		
Usages spécifiquement exclus			(3)				L
NC NC	DRMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						l
STRUCTURE							
Isolée		V					
Jumelée		V					
Contiguë		1					
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	3	3	3	3		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	10	10	10	10		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2-3	2-3	2-3	2-3		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						1

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

DISP	OSITI	ONS S	PÉCIAL	ES

AMENDEMENTS				
Date	No règlement	Par		
2016/03	267	a. 11.2		
2018/06	312	a.11		
2023/05	2023-457	a.12		
2024/07	2024-484	a.12		
2025/xx	2025-xxx	a. 12		



UCC	Août 2011

Largeur (m)	min.			1	
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	43	1	ſ	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.		Ī		
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				

DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	
Autres articles					



SERVICES	
Aqueduc	1
Égout	

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Pisciculture

CLASSE ET C	GROUPE	D'US	AGE				
HABITATION		1				•	
Unifamiliale	H1	N.					
Bifamiliale et trifamiliale	H2	V					
Multifamiliale	Н3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						<u> </u>
Projet intégré d'habitation	H6	N					
COMMERCE							
Commerces et services	C1					1	Т
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B(2)			
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE		1					
Laboratoires et établissements de recherche	I1	_	T	T			
Industrie légère	12		<u> </u>	1			+
Industrie lourde	13		1				
Extractive	14					—	\vdash
PUBLIC				,			
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4			1			
CONSERVATION		l					
Conservation / catégorie 1	Co1			1			
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE				,			
Agriculture avec sol	A1		N.	-			├
Agriculture sans sol	A2		-	-			├
Autres types d'élevage	A3		-	 			├
Fermette Dressage et pension d'animaux	A4 A5			-			
	Ab			-			
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis			i	(2)	P4(a)	1	_
Usages spécifiquement exclus	-		 	(2)	17(0)		\vdash
	DIMEO						
	DRMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.			ļ			
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		V			V		
Jumelée		V	×				
Contiguë		1					
MARGES							
Marge avant (m)	min	8			6		
Marges latérales (m)	min.	3	 	-	6 2		
Marge latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min.	3					
Marge arrière (m)	min.	10		-	10		
	tilli.	10	l	I	10		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)		ļ			
Superficie d'implantation (m2)	min.		ļ	ļ			<u> </u>
Largeur (m)	min.		ļ				
RAPPORTS							
Logament / hâtiment	may	12	r	Т			

AMENDEMENTS					
No règlement	Par				
235	a. 14.2				
2025-xxx	a. 12				
	No reglement 235				

DISPOSITIONS SPECIALES



URBACOM	Août 2011

Hadtodi (otago)	17111134			
Hauteur (étage)	max.	2(1)		
Superficie d'implantation (m2)	min.	7850-0		
Largeur (m)	min.			
RAPPORTS				
Logement / bâtiment	max.	4 3		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.			
Espace naturel (%)	min.			
DISPOSITIONS SPÉCIALES				

DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA

Autres articles

HABITATION



ZONE: RES-18 CLASSE ET GROUPE D'USAGE

SERVICES	
Aqueduc	V
Égout	4

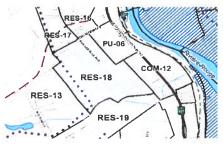
NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.
- (2) Résidence de tourisme

HABITATION							
Unifamiliale	H1	V	V	V			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				V.		
Multifamiliale	H3					N	
Multifamiliale d'envergure	H4					N.	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
	04						l lia
Commerces et services	C1 C2					-	V A
Commerce de détail de petite surface	C3						1
Commerce de détail de grande surface Commerce artériel lourd	C4			-		-	_
							10 (2)
Commerce récréatif intérieur Commerce récréatif extérieur	C5 C6			-	-	-	√C (2)
Commerce recreatii exteneur	Co		l	<u> </u>	Į		<u> </u>
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1		[F	ī	T	
Service public de pierri ari Service public institutionnel et administratif	P2		-	-			١,
Service public institutionnel imposant	P3						\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
Service public d'utilité	P4						V
	F4			<u> </u>			
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE						-	
Agriculture avec sol	A1					1	
Agriculture sans sol	A2					-	1
Autres types d'élevage	A3					 	1
Fermette	A4		_	 			
Dressage et pension d'animaux	A5						†
······································	710						
FORESTERIE							,
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							(2)
	IORMES						
	IONIVIES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.		[· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE	$\overline{}$						-
Isolée		Ç.		1			- 1
Jumelée		<u> </u>	- 1	 	N.	N.	V
			١	Jili -		 	- V
Contiguë							
MARGES							
MARGES Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
MARGES	min.	6 2	6 2	6 2	6 2	6 2	6 2
MARGES Marge avant (m)					_	_	

AMENDEMENTS							
Date	No règlement	Par					
2022/07	2022-432	a.14					
2023/05	2023-457	a.12					
2025/xx	2025-xxx	a. 12					

DISPOSITIONS SPECIALES





DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01
Autres articles						

min.

max.

min.

min.

max.

max.

max.

min.

3(1)

3(1)

3(1)

3(1)

3

3(1)-4

3(1)

ÉDIFICATION DES BÄTIMENTS

RAPPORTS

Hauteur (étage)

Hauteur (étage)

Logement / bâtiment

Espace naturel (%)

Largeur (m)

Superficie d'implantation (m2)

Coefficient d'occupation du sol (COS)

Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)

PIIA

Autres articles



ZONE : RES-21

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (2) Hauteur maximum en mètres = 10 m
- (3) École

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS						
Date	No réglement	Par				
2012/06	201	a. 5				
2018/06	312	a.11.1				
2025/xx	2025-xxx	a. 12				

Modif carte



URBACOM	Août 2011

Grille des usages et normes par zones	`	· _				
CLASSE ET	GROUPE	D'USA	\GE			
HABITATION						
Unifamiliale	H1	V				\neg
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	Н3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	V	<u> </u>			
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	<u>C6</u>	<u> </u>				
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	11					
Industrie légère	2					
Industrie lourde	13		\vdash			
Extractive	14					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2		v (3)			
Service public institutionnel imposant	P3		L			
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1				-	\neg
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2		\vdash	-		+-
Autres types d'élevage	A3		\vdash			_
Fermette	A4				-	+
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTÉRIE		i				
	F1					_
Exploitation forestière Sylviculture	F2		\vdash	_	-	_
	, 2					
Usages spécifiquement permis			(3)			
Usages spécifiquement exclus						
	NORMES					
TERRAIN						
Superficie (m2)	min					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
solée		V.	N.	Т		
Jumelée						+-
Contigue					\neg	1
MARGES		-	ا ء ا	1		1
Marge avant (m)	min.	6 2	6 2	-	-+	+
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min	6	7		-+	+
	110018	<u> </u>	940			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS			,			
Hauteur (étage)	min.	- /-·	1			
Hauteur (étage)	max	_2(2)	2(2)		-+	
Superficie d'implantation (m2)	min.					+
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max		\vdash			+
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						

(a)(b)

(a)(b)



CLASSE ET G	GROUPE	D'USA	\GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	N.	V	N.	T .		Т
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE		I					
Commerces et services	C1				T	1	Т
Commerce de détail de petite surface	C2					1	+
Commerce de détail de grande surface	C3						-
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						1
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	11					T	1
Industrie légère	12				 	 	+
Industrie lourde	13				 		+
Extractive	14	-			1	1	-
		<u> </u>	-			•	
PUBLIC					1	T	
Service public de plein air	P1			<u> </u>			+
Service public institutionnel et administratif	P2		-	-	\ \	-	+
Service public institutionnel imposant	P3 P4			-		+	+
Service public d'utilité	P4		<u></u>			1	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE		1					
Agriculture avec sol	A1		I		T	1	
Agriculture sans sol	A2					+	+
Autres types d'élevage	A3				 	 	
Fermette	A4				1	1	+
Dressage et pension d'animaux	A5				†	1	
					•		•
FORESTERIE			1				
Exploitation forestière Sylviculture	F1 F2				<u> </u>	ļ	+
Sylviculture	FZ				<u> </u>	<u> </u>	
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NC	ORMES				1		
		-	FO-D-D-D				
TERRAIN				,			_
Superficie (m2)	min.					ļ	
Profondeur (m)	min.			-	ļ	ļ	-
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		V.		1			T
Jumelée			N.	L	l		
Contiguë				\	L		
MARGES		1					
Marge avant (m)	min.	6(1)	6(1)	6(1)			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	<u> </u>	+	+
Marge latérales (m)	min.		<u> </u>	-		1	+
Marge arrière (m)	min.	6	6	6			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS				1			
Hauteur (étage)	min.	0/0)	2/01	2/21		+	+
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)	2(2)		-	+
Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. min.			 	 	+	+
	ının.			<u> </u>	<u> </u>		
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CEC) (0/)	max.						
			I	i	1		
	min.						
Espace naturel (%)	min.		Į	•			
Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES	min.			[1		
PIIA	min.						
Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES	min.						

ZO	NIE		DE	-0	22
		-		-3	-22

SERVICES	
Aqueduc	Ý.
Égout	\

NOTES

- (1) Marge de recul avant maximale = 9 mètres
- (2) Hauteur maximum en mètres = 10 m

DISPOSITIONS SPECIALES

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2025/xx	2025-xxx	a. 12				

Modif carte





Autres articles



CLASSE ET GROUPE D'USAGE HABITATION Unifamiliale H1 Bifamiliale et trifamiliale H2 Multifamiliale Н3 Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE Commerces et services Commerce de détail de petite surface C2 Commerce de détail de grande surface C3 C4 Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 Commerce récréatif extérieur C6 INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 Industrie légère 12 Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** P1 Service public de plein air Service public institutionnel et administratif P2 P3 Service public institutionnel imposant P4 Service public d'utilité CONSERVATION Conservation / catégorie 1 Co1 Conservation / catégorie 2 Co2 **AGRICULTURE** Agriculture avec sol A1 A2 Agriculture sans sol Autres types d'élevage АЗ A4 Fermette Dressage et pension d'animaux A5 **FORESTERIE** Exploitation forestière F2 Svlviculture Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus NORMES **TERRAIN** Superficie (m2) min. Profondeur (m) min. Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min. 2 Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. 8 **EDIFICATION DES BATIMENTS** Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max. 2(1) Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max. 43 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max Espace naturel (%) min. DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA

(a)(b)

ZO	NE	:	RES-25
----	----	---	---------------

SERVICES	L
Aqueduc	
Égout	

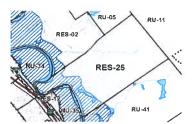
NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

DISPOSITIONS SPECIALES

 (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
 (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

,	AMENDEMENTS						
Date	No reglement	Par					
2012/06	201	a 6					
2024/07	2024-484	a.12					
2025/xx	2025-xxx	a. 12					







SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

HABITATION							
Unifamiliale	H1	Ń	1	1	Г	T	Т
Bifamiliale et trifamiliale	H2	V		 	-	†	
Multifamiliale	H3					 	1
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE		1					
Commerces et services	C1					T	
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3					1	
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5		<u> </u>				
Commerce récréatif extérieur	C6		NΒ	<u> </u>			L
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	11						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13						
Extractive	14					<u> </u>	
PUBLIC							
Service public de plein air	P1					L	
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4			v A.B			
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			[
Agriculture sans sol	A2					<u> </u>	
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis				1			
Usages spécifiquement exclus							
	ORMES						
	ORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.					<u> </u>	\vdash
Frontage (m)	min.		<u> </u>	L			
STRUCTURE							
Isolée		\	V			L	
Jumelée							ļ
Contigué						1	ш
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6				
Marges latérales (m)	min	2	2			ļ	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	8	8				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min						
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)				
Superficie d'implantation (m2)	min					-	\vdash
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	43	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				<u> </u>	 	\vdash
Espace naturel (%)	min.		-		L		

(a)(b)

(a)(b)

DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA

Autres articles

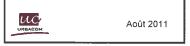
CLASSE ET GROUPE D'USAGE

DISPOSITIONS	SPECIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8) (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9 2 et 12 9)

	AMENDEMENTS					
Date	No reglement	Par				
2012/06	201	a. 6				
2024/07	2024-484	a.12				
2025/xx	2025-xxx	a. 12				





Grille des usages et normes par zones (annexe B)



Grille des usages et normes par zones (annexe B)						
CLASSE ET GROUPI	E D'US	AGE				
HABITATION	7					
Unifamiliale H1	N ^{III}				Γ	
Bifamiliale et trifamiliale H2		N.				
Multifamiliale H3			V			
Multifamiliale d'envergure H4		<u> </u>	V		ļ	igsquare
Maison mobile H5		 -				-
Projet integré d'habitation H6	V		1		L	
COMMERCE	ļ	T				
Commerces et services C1 Commerce de détail de petite surface C2	-		_		1	\vdash
Commerce de détail de petite surface C3 Commerce de détail de grande surface C3	+	+			-	
Commerce artériel lourd C4						\vdash
Commerce récréatif intérieur C5						\Box
Commerce récréatif extérieur C6					İ	
INDUSTRIE	1					
Laboratoires et établissements de recherche I1					T	
Industrie légère 12				Ì	İ	
Industrie lourde 13						
Extractive 14	<u> </u>			l		
PUBLIC						
Service public de plein air P1			V			
Service public institutionnel et administratif P2			V		ļ	\sqcup
Service public institutionnel imposant P3	+-	-	-			$\vdash \vdash \vdash$
Service public d'utilité P4					L	
CONSERVATION	<u> </u>		,		,	
Conservation / catégorie 1 Co1	-				ļ	
Conservation / catégorie 2 Co2			L			
AGRICULTURE						
Agriculture avec soi A1	ļ					
Agriculture sans sol A2	-	-		-	-	
Autres types d'élevage A3 Fermette A4	_	-		_		
Dressage et pension d'animaux A5	1					
FORESTERIE	1		ı	1		
Exploitation forestière F1	-					
Sylviculture F2		 				\vdash
Usages spécifiquement permis	† 	 			1	
Usages specifiquement exclus		 		 		\vdash
NORMES		_				
TERRAIN	<u> </u>					
Superficie (m2) min.	-	-				\sqcup
Profondeur (m) min. Frontage (m) min.	├─	<u> </u>		-		\vdash
	-				1	
STRUCTURE				1		1
Isolée	N.	V		-	-	\vdash
Jumelée Contiquë	\ \ \	N.		-		\vdash
	+			1	1	
MARGES Marge avant (m) min.	6 (1)	6 (1)	6 (1)	r		
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min.	6 (1)	6 (1)	6 (1) 2	 	 	
Marge latérales totales (m) min.	<u> </u>	<u> </u>				\vdash
Marge arrière (m) min.	6	6	6			
ÉDIFICATION DES BATIMENTS	1					
Hauteur (étage) min-						
Hauteur (étage) max	3	3	4	 	 	\vdash
Superficie d'implantation (m2) min.	<u> </u>	۰	_			\vdash
Largeur (m) min.						\vdash
RAPPORTS	1	1				
Logement / bâtiment max.	1	3				
	 	3		<u> </u>	-	
Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max.	-	\vdash		-	-	$\vdash \vdash \vdash$
Espace naturel (%) min.						\vdash
	1	1			1	
DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA	1	_			1	
Autres articles	(a)	(a)	(a)			\vdash
, introductions	(ω)	(4)	(4)			

ZONE : RES-30

SERVICES	
Aqueduc	N.
Égout	V

NOTES

(1) marge avant maximale 9 mètres

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) zones inondables art. 11.4 à 11.8

AMENDEMENTS					
Date	No règlement	Par			

carte



Août 2011

Rivière-Rouge
1

ZONE: RU-05

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Pisciculture
- (3) La résidence de tourisme

CLASSE ET C	GROUPE	D'USA	GE.				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V.	Į.				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		v (1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4					√B(2)	
Commerce récréatif intérieur	C5			√C (3)		1 - (-)	
Commerce récréatif extérieur	C6			VВ			
			1				
INDUSTRIE	- 14		1				
Laboratoires et établissements de recherche	11						
Industrie légère Industrie lourde	12 13		-			 	
	13			-		_	
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1		T		\		
Agriculture sans sol	A2				<u> </u>		
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE	F4						
Exploitation forestière Sylviculture	F1 F2						
	12			_		-	
Usages spécifiquement permis						(2)	
Usages spécifiquement exclus		-	<u> </u>	(3)			
N	ORMES						-
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.	-					
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE		ii.					
Isolée		V	l v	I v			
Jumelée			 `	+`-			
Contiguë		1					
HAT THE PARTY OF T	1			ı	100 10		
MARGES			-	_			
Marge avant (m)	min.	6	6	6		-	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		-	
Marge latérales totales (m)	min.			-		+	
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	L		

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				

312

2025-xxx

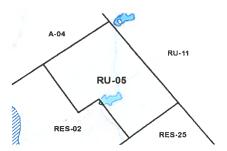
a.11

a. 12

2018/06

2025/xx

DISPOSITIONS SPECIALES



URBACOM	Août 2011

Hauteur (étage)	min.				J		
Hauteur (étage)	max.	2	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						l
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
DIIA						Т	

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS

Autres articles

CLASSE ET GROUPE D'USAGE HABITATION	CLASSE ET (CPOLIDE	Dille	CE				
Unifamiliale	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	GROUPE	D OSF	NGE				
Diffamiliate et transmisse		LI1	- V	1	1			1
Multifamiliale H3				\(1)				-
Multifamiliale d'envergure				1 11/			 	\vdash
Maison mobile							 	\vdash
Project intégré d'habitation				1			\vdash	
COMMERCE Commerce & Services C1								
Commerce de détail de petite surface C2 Commerce de détail de petite surface C3 Commerce de détail de prande surface C3 Commerce de détail de grande surface C3 Commerce artériel lourd C4 C5 C6 C7 C7 C7 C7 C7 C7 C7		==		•				
Commerce de détail de petite surface				1				_
Commerce de détail de grande surface C3				-				₩
Commerce afferied lourd				 				
Commerce récréatif intérieur C5 NC (4) Commerce récréatif extérieur C6 NA (B) (B) (S) (B) (B) (S) (B) (B) (B) (B) (B) (B) (B) (B) (B) (B								\vdash
INDUSTRIE INDU					√C (4)			-
INDUSTRIE							 	\vdash
Laboratoires et établissements de recherche 11								
Industrie légère 12				,	,			_
PUBLIC Service public de plein air P1 Service public de plein air P1 P2 P2 P3 P4 P4 P4 P4 P4 P4 P4								₩
PUBLIC Service public de plein air P1 Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 Service public institutionnel imposant P3 Service public d'utilité P4								-
PUBLIC Service public de plein air				-	-		-	\vdash
Service public de plein air	Extractive	14					<u> </u>	
Service public institutionnel et administratif	PUBLIC							
Service public institutionnel et administratif	Service public de plein air	P1						
CONSERVATION		P2						
CONSERVATION		P3						
Conservation / catégorie 1	Service public d'utilité	P4						
Conservation / catégorie 1	CONSERVATION							
Conservation / catégorie 2		Col		1				Т
AGRICULTURE Agriculture avec sol				 	 			
Agriculture avec sol		- 002				-		_
Agriculture sans sol								
Autres types d'élevage						\	ļ	ــــــ
Fermette								_
FORESTERIE								<u> </u>
FORESTERIE								
Exploitation forestière	Dressage et pension d'animaux	A5					<u> </u>	1
Sylviculture	FORESTERIE							
Sylviculture	Exploitation forestière	F1						
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus (3) (4) (2)		F2						
Superficie (m2)					1			
NORMES TERRAIN Superficie (m2)					(3) (4)	(2)		\vdash
TERRAIN Superficie (m2) min.					(0) (4)	(2)		
Superficie (m2)	N	ORMES						
Profondeur (m)	TERRAIN							
Profondeur (m)	Superficie (m2)	min.	-		1			\Box
STRUCTURE Isolée								\vdash
Solée		$\overline{}$						
Solée	OTRUCTURE	=						
Marge avant (m)			- 17					_
MARGES Marge avant (m)				\ \ \	<u> </u>	-		
Marge avant (m)					-			\vdash
Marge avant (m) min. 6 6 6 Marges latérales (m) min. 2 2 2 Marge latérales totales (m) min. 2 2 2 Marge arrière (m) min. 2 2 2 ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. 4<	Contigue			1			<u> </u>	<u> </u>
Marges latérales (m) min. 2 2 2 Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max. 2 2 2 Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max. 1 2 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.	MARGES							
Marge latérales totales (m) min.	Marge avant (m)	min.	6	6	6			
Marge arrière (m) min. 2 2 2 2	Marges latérales (m)	min.	2	2	2			
EDIFICATION DES BÂTIMENTS		min.						
Hauteur (étage) min. 2 2 2 2 2 Superficie d'implantation (m2) min. 2 2 2 2 2 Superficie d'implantation (m2) min. 3 Superficie d'implantation (m2) min. 4 Superficie d'implantation (m2) min. 5 Superficie d'implantation (m2) min. 6 Superficie d'implantation (m2) min. 7 Superficie d'implantation (m2) min. 7 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 9 Superficie d'implantation (m2)	Marge arrière (m)	min.	2	2	2			
Hauteur (étage) min. 2 2 2 2 2 Superficie d'implantation (m2) min. 2 2 2 2 2 Superficie d'implantation (m2) min. 3 Superficie d'implantation (m2) min. 4 Superficie d'implantation (m2) min. 5 Superficie d'implantation (m2) min. 6 Superficie d'implantation (m2) min. 7 Superficie d'implantation (m2) min. 7 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 8 Superficie d'implantation (m2) min. 9 Superficie d'implantation (m2)	EDIFICATION DES BATIMENTS							
Hauteur (étage) max. 2 2 2 Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max. 1 2 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.		min						\Box
Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max. 1 2 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.			2	2	2		—	\vdash
RAPPORTS Logement / bâtiment max. 1 2 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.				<u> </u>				\vdash
RAPPORTS Logement / bâtiment max. 1 2 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.			-	<u> </u>	<u> </u>			\vdash
Logement / bâtiment max. 1 2 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.	* ""			`				_
Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.								_
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.			1	2	-			
Espace naturel (%) min.				ļ			 	-
				-			 	\vdash
DISPOSITIONS SPÉCIALES		min. I		I	1	i	<u> </u>	<u> </u>
	Espace naturer (78)							
				L_	L_			

(a)

(a)

(a)

(a)

Autres articles



ZONE: RU-13

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

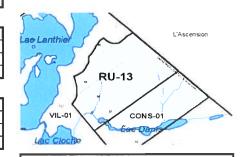
NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les chenils
- (3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (4) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

	AMENDEMENTS							
Da	ate	No règlement	Par					
202	1/06	2021-404	a. 13					
202	5/xx	a. 12						
		l 1						







ZONE: RU-18

į	SERVICES	
	Aqueduc	
	Égout	

- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

NOTES

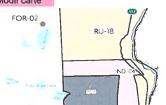
- (1) Bifamiliale seulement
- (3) Les chenils

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
 (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
 (c) καναge ceπ αe virginie (art. 12.16 a 12.18)

Į.	MENDEMENT	S
Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2018/06	312	a.11
2021/06	2021-404	a. 13
2023/05	2023-457	a.12
2025/yy	2025-222	2 12

Modif carte



UNBACOM Août 2011	
-------------------	--

Grille des usages et normes par zones (a			05				
CLASSE ET G	ROUPE	D'USA	(GE				
HABITATION							
Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale	H1 H2	V.	v(1)				
Multifamiliale	H3		3(1)				
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE		l					
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce arteriel lourd	C4			√ B			
Commerce récréatif intérieur Commerce récréatif extérieur	C5 C6			√C √A.B			
				, A.U			
INDUSTRIE	- 14			r			
Laboratoires et établissements de recherche	11 12						
Industrie légère Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public de piein air Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				١A		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE		i					
Agriculture avec sol	A1		1		[V	F
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3					N.	
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2			Ĺ			L
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus				(2)		(3)	
NO	RMES						
		 1					
TERRAIN							1
Superficie (m2) Profondeur (m)	min. min.						
Frontage (m)	min.						
	111035						
STRUCTURE							
Isolée Jumelée		N N	N	V	N.		_
Contique		.4			-		
						·	
MARGES	polin.	-	l e	e	6		
Marge avant (m) Marges latérales (m)	min. min.	6 2	6 2	6 2	6		<u> </u>
Marge latérales (m)	min.		-	-	-		
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						Ĺ
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.		_				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
		_	1				
PIIA		ì	1	1			
PIIA Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	



CLASSE ET G	ROUPE	D'USA	GE				
HABITATION							
Jnifamiliale	H1	V .					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		V (1)				
Multifamiliale	НЗ						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	1					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			VВ			
Commerce récréatif intérieur	C5			√C (5)			
Commerce récréatif extérieur	C6			v A.B	l		
INDUSTRIE							
aboratoires et établissements de recherche	11						
ndustrie légère	12			-			
ndustrie lourde	13		i –			i –	—
Extractive	14						
							
PUBLIC See in a selection of the selecti	D4		1				
Service public de plein air	P1			\vdash			
Service public institutionnel et administratif	P2 P3		 			-	
Service public institutionnel imposant	P3 P4				١A		
Service public d'utilité	P4				\ A		l
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						<u> </u>
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			1			1
Agriculture sans sol	A2					i i	
Autres types d'élevage	A3					V(4)	
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE			1				
Exploitation forestiere	F1					-	
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus				(2) (5)		(4)	
NC	DRMES						
TERRAIN	1.0						
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						-
Frontage (m)	min.			L	l		1
STRUCTURE							
		V	N.	\ \ \	\		
solée			-	1			
A		N	l	1	l		I
Jumelée		N.					
Jumelée Contiguë		N.					
Jumelée Contigue MARGES	gaile		6	6	6		
Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		
Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m)	min.		6 2	6 2	6 2		
Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min.	6 2	2	2	2		
Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min.	6					
Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min.	6 2	2	2	2		
Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS	min. min.	6 2	2	2	2		
Jumelée Contigue MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min. min.	6 2	2	2	2		
Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min. min. min.	6 2	2	2	2		

max. max. max. min.

(a)

(a)

Largeur (m)

PIIA

Autres articles

RAPPORTS

DISPOSITIONS SPECIALES

Coefficient d'occupation du sol (COS)
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)
Espace naturel (%)

	_		
ZONE	:	RU-22	

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses
- (3) Abrogė
- (4) Chenil
- (5) Résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

<i>F</i>	MENDEMENT	S
Date	No règlement	Par
2013/04	215	a.7
2018/06	312	a.11
2019/07	2019-341	a.15
2021/06	2021-404	a. 13
2025/xx	2025-xxx	a.12





Août 2011



ASSE ET GROUPE D'USAGE	ZONE : RU-27
	SERVICES
114	A I

SERVICES	L
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Salles de débittage d'animaux sauvages
- (3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de
- (4) Chenil

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

Α	MENDEMENT	S
Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11
2019/07	2019-341	a.15
2021/06	2021-404	a. 13
2024/07	2024-484	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.xx
Modif carte		



UC/ URBACOM	Août 2011
URBACOM	A001 2011

	GROUPE	יפטים	AGE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V				Ì	
Bifamiliale et trifamiliale	H2		v (1)			1	
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE		1					
Commerces et services	C1		Т		1	Г	
Commerce de détail de petite surface	C2					-	⊢
Commerce de détail de grande surface	C3			-		+	\vdash
Commerce artériel lourd	C4	ļ		J B C D(2)			\vdash
Commerce arterier lourd Commerce récréatif intérieur			-	√ B,C,D(2)		1	
•	C5		-	. A.D		-	\vdash
Commerce récréatif extérieur	C6			۱ A,B			<u> </u>
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	11					1	
Industrie légère	12					1	T
Industrie lourde	13						
Extractive	14				N.		
BUBLIO		1					
PUBLIC			1				_
Service public de plein air	P1		<u> </u>			ļ	
Service public institutionnel et administratif	P2		<u> </u>			-	
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					VВ	
CONSERVATION	\neg	1					
Conservation / catégorie 1	Co1			1		T T	
Conservation / catégorie 2	Co2					 	
	002	1					٠
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						\
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						1(4
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
						1	_
Exploitation forestière	F1						<u> </u>
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis				(2)		П	
Usages spécifiquement exclus				(3)			(4
N.	ORMES	. 11					
No.	OKIVICS			1000000			
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.					1	
Profondeur (m)	min.					 	_
Frontage (m)	min.					<u> </u>	\vdash
STRUCTURE			110				
solée		V	N.	N.	N.	N ⁱ	
Jumelée		V					
Contiguë							
MARGES	1						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
	min.	2	2	2	2	2	\vdash
Marge latérales (m)		~	1 4			-	
Marge latérales totales (m)	min.	2	2	2	2	2	_
Marge latérales totales (m)		2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min. min. min. max.						
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min. min. min. max. min.						
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. min. min. max.						
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS	min. min. min. max. min.						
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. max. min.						
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. min. min. max. min. min.						
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. min. min. max. min. min.						
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min. max. min. min.						
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. max. min. min. max. max. max.						
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES	min. min. min. max. min. min. max. max. max.						
Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. max. min. min. max. max. max.						

Autres articles



Grille des usages et normes par zones (annexe B) ZONE: RU-44 CLASSE ET GROUPE D'USAGE **HABITATION SERVICES** Unifamiliale H1 Aqueduc Bifamiliale et trifamiliale H2 Égout Multifamiliale НЗ Multifamiliale d'envergure NOTES H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation Н6 COMMERCE Commerces et services C1 C2 Commerce de détail de petite surface Commerce de détail de grande surface C3 C4 Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 \ AC C6 Commerce récréatif extérieur INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 Industrie légère 12 Industrie lourde 13 Extractive 14 PUBLIC Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 РЗ Service public institutionnel imposant P4 Service public d'utilité CONSERVATION Co1 Conservation / catégorie 1 Conservation / catégorie 2 Co2 AGRICULTURE Agriculture avec sol A1 Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage А3 Α4 Fermette Dressage et pension d'animaux A5 FORESTERIE Exploitation forestière F1 Sylviculture F2 Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus NORMES **DISPOSITIONS SPECIALES** TERRAIN Superficie (m2) min Profondeur (m) min. Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée **AMENDEMENTS** Jumelée Contigue Date No reglement MARGES Marge avant (m) min. 6 6 6 Marges latérales (m) min 2 2 2 Marge latérales totales (m) min Marge arrière (m) min. 2 2 2 **EDIFICATION DES BATIMENTS** Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) 2 3 2 max Superficie d'implantation (m2) min. carte Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max 1 Coefficient d'occupation du sol (COS) max. Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min. DISPOSITIONS SPECIALES PIIA-03 PIIA-03 PIIA-03 PIIA



Par

Grille des usages et normes par zones (
CLASSE ET C	GROUPE	D'US	AGE	16. 5	92		TOTAL III
HABITATION Unifamiliale	1.14				,		_
Bifamiliale et trifamiliale	H1 H2	N.			ļ. —	+	┼
Multifamiliale	НЗ						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile Projet intégré d'habitation	H5 H6			-		-	┼
COMMERCE	110	<u> </u>		<u>.l</u>	1		
Commerces et services	C1		Т	T .	<u> </u>		T
Commerce de détail de petite surface	C2		\vdash				<u> </u>
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4		-				
Commerce récréatif intérieur Commerce récréatif extérieur	C5 C6		NΒ			-	+
	- 00		1		l	.l	
INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche			_	1		T	т —
Industrie légère	12			 			+
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif Service public institutionnel imposant	P2 P3					├─	
Service public d'utilité	P4		-	 			\vdash
CONSERVATION				,			
Conservation / catégorie 1	Co1				·	T	
Conservation / catégorie 2	Co2						\vdash
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			V (2)			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette Dressage et pension d'animaux	A4 A5					-	-
	A5	12.				1	
FORESTERIE Exploitation forestière	F1		1				
Sylviculture	F1 F2						
	. '-		(1)	1 (2)			
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus			(1)	(2)			-
	DRMES			<u> </u>			
	JKIVIES	1					
TERRAIN						11	
Superficie (m2) Profondeur (m)	min. min.						ļ
Frontage (m)	min.					 	
STRUCTURE							
solée		V	V				
Jumelée							
Contiguë							
MARGES	1						
Marge avant (m)	min.	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2			<u> </u>	<u> </u>
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min. min.	2	2				
	111111.					L	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	mai-		1	ı		1	
Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min. max.	2	2			-	
Superficie d'implantation (m2)	min.		 			-	
Largeur (m)	min.					<u> </u>	
RAPPORTS							
_ogement / bâtiment	max.	1					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) (b) (a) (b)

Autres articles



ZONE: VIL-01

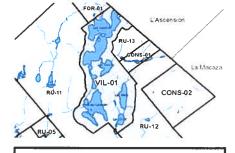
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

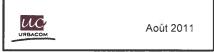
NOTES

- (1) Les camps de vacances
- (2) les cabanes à sucre

- (a) Zones inondables (article 11.4 à 11.8)
- (b) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

/	AMENDEMENT	S
Date	No règlement	Par
2022/07	2022-432	a.14
2025/xxx	2025-xxx	a.xx
Modif carte		







ZONE: VIL-04

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

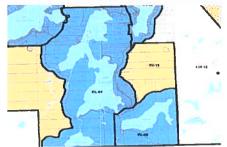
- (1) Les camps de vacances
- (2) Les clubs de tir et les pistes de
- (3) les cabanes à sucre

- courses et de karting

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) 4.19.3 marge de 30 mètres

AMENDEMENTS				
Date	No règlement	Par		
2019/07	2019-341	a.15		
2021/06	2021-404	a. 13		
2022/07	2022-432	a.14		
2025/xx	2025-xxx	a.xx		
	- BRTS-124	22-23		



UC,	Aoūt 2011

CLASSE ET GROUP	E D'US	AGE				
HABITATION	7					
Unifamiliale H1	V			1		T
Bifamiliale et trifamiliale H2	+ `	<u> </u>			† · · · ·	1
Multifamiliale H3						
Multifamiliale d'envergure H4						
Maison mobile H5						
Projet intégré d'habitation H6						
COMMERCE	1					
Commerces et services C1					ļ <u> </u>	
Commerce de détail de petite surface C2	-	-	-	 		
Commerce de détail de grande surface C3 Commerce artériel lourd C4	 	1	+	 	 	+1
Commerce récréatif intérieur C5	+		 	-	+	
Commerce récréatif extérieur C6	+	\B		 	1	
INDUSTRIE	i			.1.	•	
Laboratoires et établissements de recherche	+	T		1	ī	
Industrie légère I2	+	1	-	1		-
Industrie lourde 13					1	
Extractive 14		<u> </u>				
PUBLIC	1					
Service public de plein air P1	1	Т		Т		
Service public institutionnel et administratif P2						+
Service public institutionnel imposant P3						
Service public d'utilité P4						
CONSERVATION	1					
Conservation / catégorie 1 Co1		L				
Conservation / catégorie 2 Co2						
AGRICULTURE	7					
Agriculture avec sol A1		T	√(3)	T	T	
Agriculture sans sol A2			(0)			
Autres types d'élevage A3						
Fermette A4						
Dressage et pension d'animaux A5						
FORESTERIE	7					
Exploitation forestière F1						
Sylviculture F2						
Usages spécifiquement permis		(1)	(3)		1	
Usages spécifiquement exclus		(2)				
NORMES						
TERRAIN						
TERRAIN	-					
Superficie (m2) min. Profondeur (m) min.	+	-		 		
Frontage (m) min.			1	 		-
				`		
STRUCTURE		1 .0	1			
Isolée Jumelée	\ \ \	N.	 	-	 	
Contiguë					 	
Market Market Market Market Market Market Market Market Market Market Market Market Market Market Market Market	1		-		,	
MARGES	1	1 ^	ī	1	1	
Marge avant (m) min. Marges latérales (m) min.	+	6		-	+	\vdash
Marge latérales (m) min.				<u> </u>	+	\vdash
Marge arrière (m) min.		2		†		\vdash
			•	•	•	
ÉDIEICATION DES DATIMENTS	1					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	 			1	T	
Hauteur (étage) min.		2				\vdash
Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max	2	2				
Hauteur (étage) min.	2	2				
Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min.	2	2				
Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS	2	2				
Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max	2	2				
Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max	2	2				
Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max	2	2				
Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max Espace naturel (%) min.	2	2				
Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max	2	2				
Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max Espace naturel (%) min. DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA	1					
Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max Espace naturel (%) min.	2	2 (a)	(a)			



ZONE: VIL-05

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Les terrains de golf
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

CLASSEET	SKOUPE	D USA	(GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V					
Bifamiliale et trifamiliale	H2				1		
Multifamiliale	H3					1	
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE							
Commerces et services	C1					1	T
Commerce de détail de petite surface	C2					<u> </u>	1
Commerce de détail de grande surface	C3				 		-
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5		√C				1
Commerce récréatif extérieur	C6		۱A(1),B				
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1				Т	1	_
Industrie légère	12				-	-	-
Industrie legere	13		<u> </u>		 	 	+
Extractive	13			<u> </u>	+	-	+
	17 [
PUBLIC						_	
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						ļ
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				<u> </u>		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE	A 4		re-				7
Agriculture avec sol	A1		ļ	١.	1		1
Agriculture sans sol	A2				<u> </u>		ļ
Autres types d'élevage	A3						-
Fermette	A4 A5				-	ļ	
Dressage et pension d'animaux	Ab						
FORESTERIE						_	
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis			(1)				
Usages spécifiquement exclus			(2)		-		+
			(=)			1	
N(DRMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.				T		
Profondeur (m)	min.				1		1
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							_
		.11	,40		1	1	1
Isolée Jumelée		1	V.		 	-	+
Jumelee Contiguë					1	-	
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	min.	2	2		-	-	+
Superficie d'implantation (m2)	min.	۷				-	-
Largeur (m)	min.				 		
	10001.				L		1
RAPPORTS							

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2025/xx	2025-xxx	a.xx				

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) 4.19.3 marge de 30 mètres



URBACOM	Août 2011
---------	-----------

EDIFICATION DES BATIMENTS				 		
Hauteur (étage)	min.				. [
Hauteur (étage)	max.	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES				
PIIA				
Autres articles	(a)	(a)		

min.

Espace naturel (%)



ZONE: VIL-16

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Résidence de tourisme

CLASSE ET		0037	.GL				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V					
Bifamiliale et trifamiliale	H2	v(1)					
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6				l		
COMMERCE	- 1						
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2				1		
Commerce de détail de grande surface	C3			-			
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5		\ C (2)		1		
Commerce récréatif extérieur	C6		٧В				
INDUSTRIE	-						
	14						
Laboratoires et établissements de recherche	11 2				ļ		
Industrie légère							
Industrie lourde	13		\vdash		-	-	
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1		ri I				
Service public institutionnel et administratif	P2			N			
Service public institutionnel imposant	P3				1		
Service public d'utilité	P4			١A			
CONSERVATION							
	Co1		1		ı	1	
Conservation / catégorie 1 Conservation / catégorie 2	Co2				-		
	C02						<u> </u>
AGRICULTURE							_
Agriculture avec sol	A1				V		
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1		1		T	i i	
Sylviculture	F2						
	-	v - okrania					
Usages spécifiquement permis			(0)		ļ		
Usages spécifiquement exclus			(2)				
NO	ORMES						
TERRAIN		6					
Superficie (m2)	min.					Ī	1
Profondeur (m)	min.				<u> </u>		
Frontage (m)	min.				 		-
	1111111.	P					
STRUCTURE							
Isolée		V	N.	V			
Jumelée							
Contiguë							
MARGES		C VANAL					
Marge avant (m)	min.	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	1	1	
Marge latérales (m)	min.			٤.			
Marge arrière (m)	min.	2	2	2			
2000	.11111.		~				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					,		
Hauteur (étage)	min.				ļ		
Hauteur (étage)	max.	2	2	2		 	
Superficie d'implantation (m2)	min.				-	ļ	
Largeur (m)	min.		ıl		1	ı	I

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) Frayère (art. 11.13 à 11.13.6)

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2017/04	288	a.14				
2023/05	2023-457	a.12				
2024/07	2024-484	a.12				
2025/xx	2025-xx	a.12				

Modif carte



UCC	
DNBACOM	
ONBACOM	

Août 2011	
-----------	--

10.11.011.10						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		PIIA-04	PHA-04	PIIA-04	PIIA-04	
Autres articles		(a)	(a)	(a)		

min.

Largeur (m)

RAPPORTS

CLASSE ET GROUPE D'USAGE



ZONE: VIL-23

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Centre de ressourcement avec hébergement et activités de plein air (2) Les cabanes à sucre (3) Les camps de vacances

HABITATION							
Unifamiliale	H1	V					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5				ļ		
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE							
Commerces et services	C1				1		
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5		v (1)				
Commerce récréatif extérieur	C6		VΒ				
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	l1			<u> </u>			
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13						\sqcup
Extractive	14				L		
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						\vdash
Service public institutionnel imposant	P3				-	-	
Service public d'utilité	P4				1		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1 Conservation / catégorie 2	Co1			<u> </u>	-		\vdash
	Co2				<u> </u>	L	
AGRICULTURE			7100				,
Agriculture avec sol	A1		v(2)		<u> </u>		
Agriculture sans sol	A2				-		
Autres types d'élevage Fermette	A3 A4				-		
Dressage et pension d'animaux	A5		ļ				
	710						
FORESTERIE Exploitation forestière	F1				1	1	
Sylviculture	F2						\vdash
Usages specifiquement permis			(1)(2)(3)				
Usages specifiquement exclus							
No	ORMES						
TERRAIN	.25				1		
Superficie (m2) Profondeur (m)	min.				-		
Frontage (m)	min. min.				-		\vdash
	(fill)						
STRUCTURE Isolée	_	.10			1		
Jumelée		V	V		 		
Contiquë						_	$\vdash \vdash \vdash$
MARGES Marge avant (m)	mi-	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2		-		$\vdash \vdash \vdash$
Marge latérales totales (m)	min		1050		-		
Marge arrière (m)	min.	2	2				Н
EDIFICATION DES BATIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
		127	024				\vdash
Hauteur (étage)	max	2	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						L
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max	1					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							

DISPOSITIONS SPECIALES

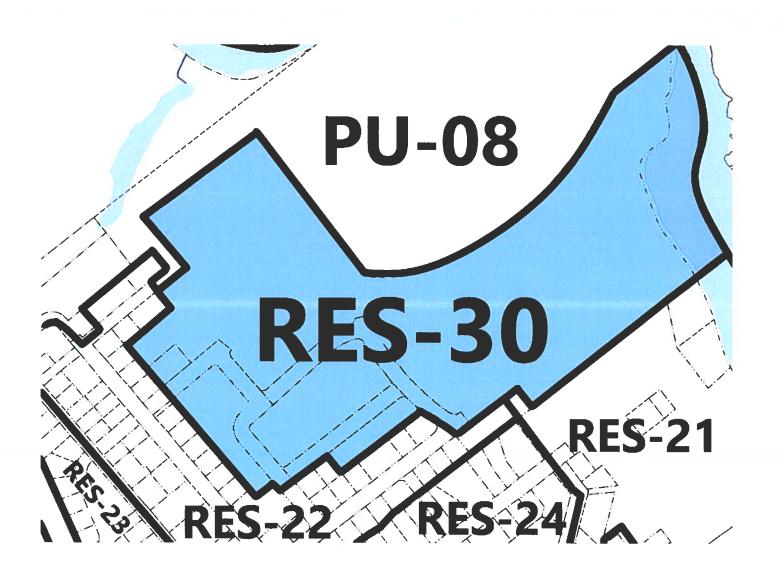
eglement	Par

Carte



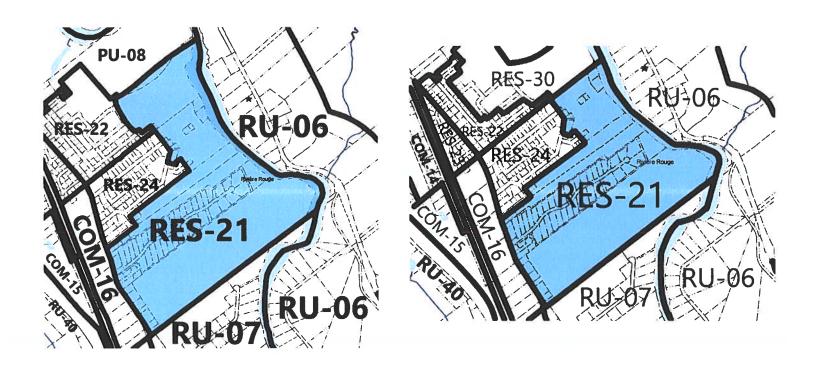
Annexe B

Création de la zone Résidentielle-30



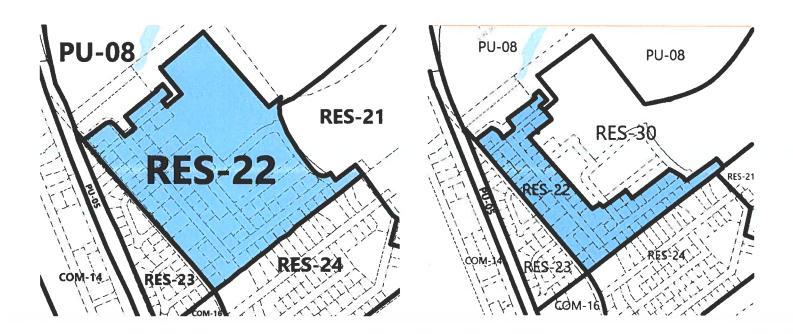
Zone Résidentielle-21 AVANT

Zone Résidentielle-21 APRÈS



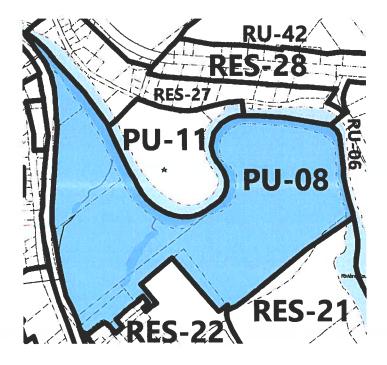
Zone Résidentielle-22 **AVANT**

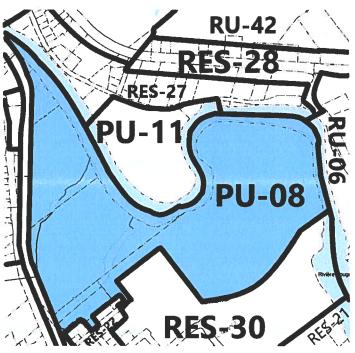
Zone Résidentielle-22 APRÈS



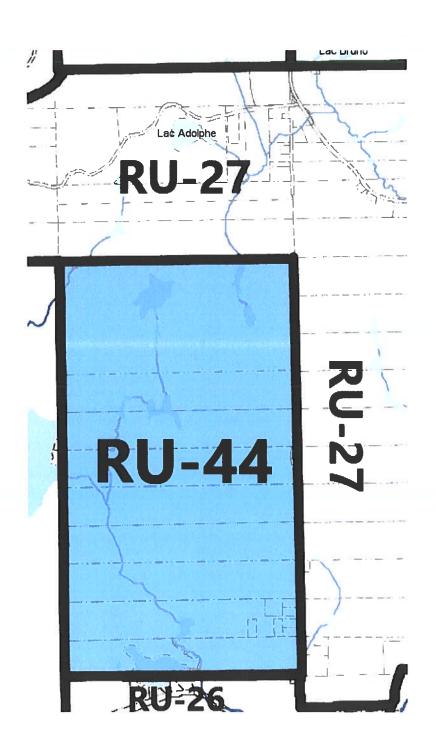
Zone Publique-08 **AVANT**

Zone Publique-08 APRÈS



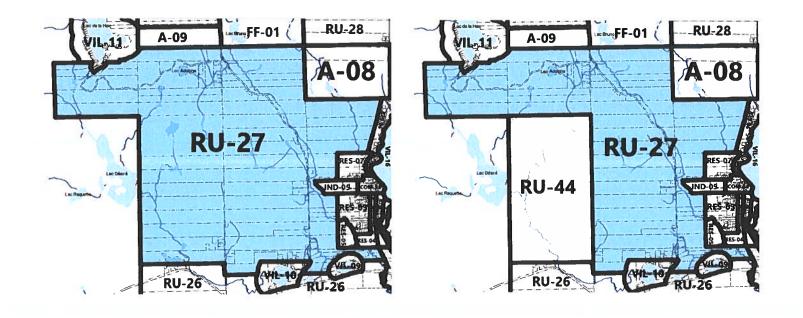


Création de la zone Rurale-44

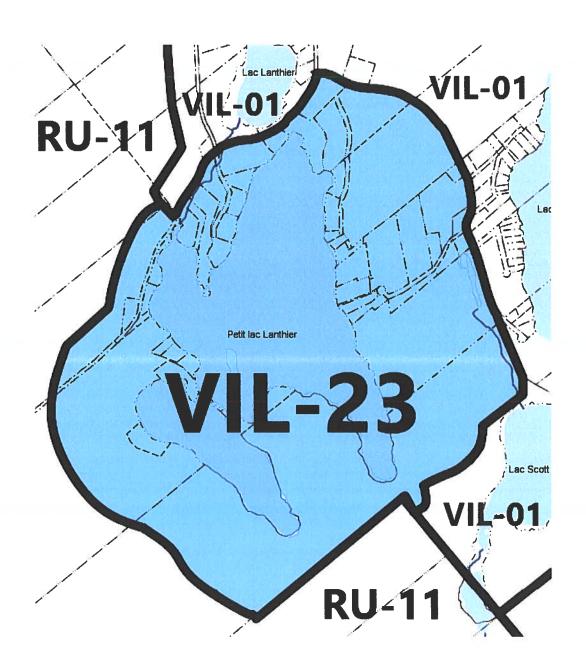


Zone Rurale-27 **AVANT**

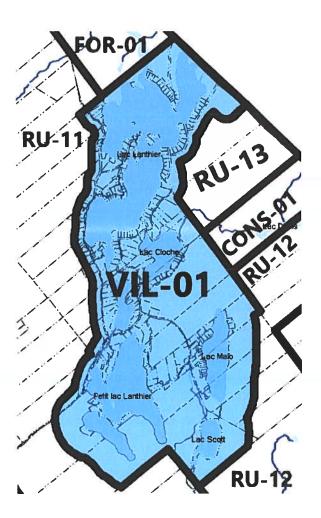
Zone Rurale-27 APRÈS



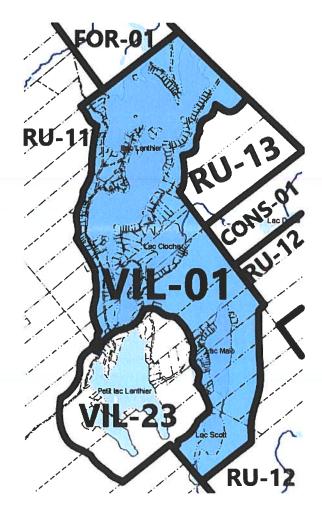
Création de la zone Villégiature-23



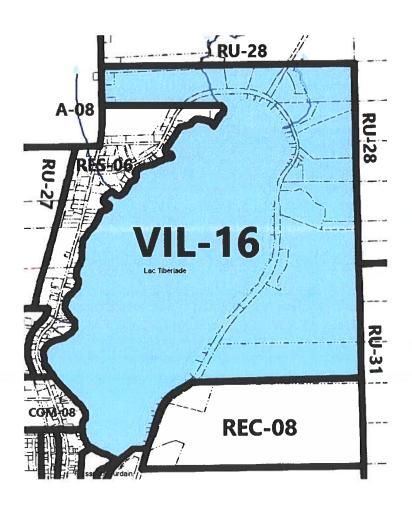
Zone Villégiature-01 **AVANT**



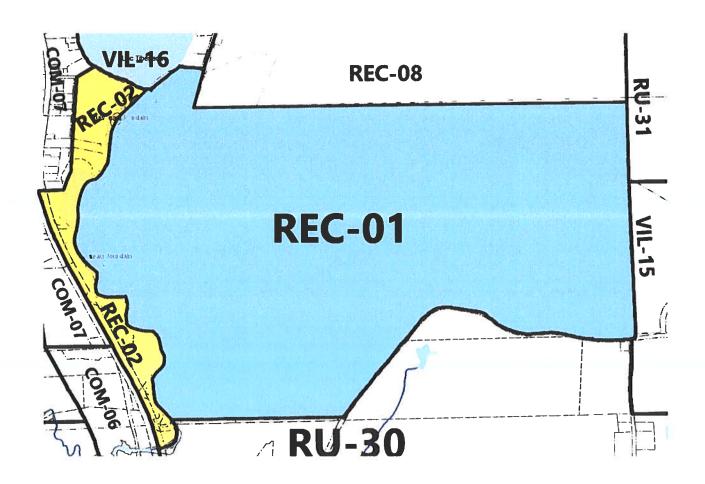
Zone Villégiature-01 APRÈS



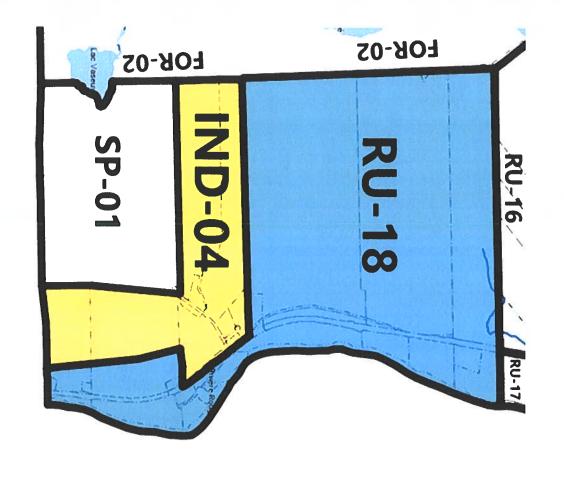
Correction de la zone Villégiature-16



Correction des zones Récréative-01 et Récréative-02



Zones Industrielle-04 et Rurale-18 AVANT



APRÈS

Zones Industrielle-04 et Rurale-18

